



Assemblée générale

Distr. générale
17 octobre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 132 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale et/ou le Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport s'inscrit dans le contexte des décisions que l'Assemblée générale et/ou le Conseil de sécurité ont prises ou qu'il est prévu qu'ils prennent au sujet des missions politiques spéciales, y compris les missions de bons offices et de diplomatie préventive et les missions de consolidation de la paix après un conflit, en fonction des demandes exprimées par les gouvernements et/ou des recommandations du Secrétaire général.

On y trouve, pour l'année 2015, les prévisions de dépenses concernant 35 missions politiques instituées par l'Assemblée générale et/ou le Conseil de sécurité, prévisions qui sont présentées sous une forme plus détaillée dans des additifs au présent rapport (A/69/363/Add.1 à 5).

Le montant total net des dépenses prévues pour ces missions se chiffre à 485 160 800 dollars (montant brut : 513 182 600 dollars). Sur ce total, il est prévu d'imputer un montant net de 435 094 000 dollars (déduction faite des contributions du personnel) sur le solde non utilisé du crédit ouvert pour les missions politiques spéciales, soit 1 081 089 900 dollars, au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015, en tenant compte d'une sous-utilisation du crédit ouvert se chiffrant à 11 966 000 dollars (déduction faite des contributions du personnel) en 2014.



L'Assemblée générale est priée d'approuver l'ouverture d'un crédit additionnel du montant net de 38 100 800 dollars (déduction faite des contributions du personnel), soit un montant brut de 40 314 500 dollars, pour l'exercice biennal 2014-2015.

I. Introduction

1. Le présent rapport est consacré aux prévisions de dépenses relatives à 35 missions politiques spéciales durant la deuxième année de l'exercice 2014-2015. Ces prévisions ont été calculées compte tenu des décisions déjà prises par l'Assemblée générale et/ou le Conseil de sécurité ou qu'il est prévu qu'ils prennent en réponse à des demandes des États Membres ou suivant les recommandations du Secrétaire général.

2. Deux missions, à savoir le Groupe d'experts sur la République centrafricaine et le Groupe d'experts sur le Yémen, créés respectivement par les résolutions 2127 (2013) et 2140 (2014) du Conseil de sécurité, sont des missions nouvelles qui ont été mises en place fin 2013 et en 2014. Le mandat de quatre missions, à savoir le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA), le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) et la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies chargée du démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne (Mission conjointe OIAC-ONU) ont pris fin ou s'achèveront en 2014.

3. Les prévisions de dépenses pour le Bureau du Conseiller spécial pour le Myanmar, dont le mandat a été arrêté par l'Assemblée générale, sont exposées dans le présent rapport afin que celui-ci donne une vue d'ensemble des ressources nécessaires pour les missions politiques spéciales, mais elles seront également portées à l'attention de l'Assemblée conformément à l'article 153 de son règlement intérieur.

4. Dans l'attente de faits nouveaux et d'éclaircissements concernant le mandat et les opérations de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), on trouvera dans le présent rapport les ressources demandées pour ces missions à titre temporaire pour une période de six mois en 2015. Il est nécessaire de prévoir de telles ressources pour que les dispositifs financiers nécessaires à la poursuite des activités de ces missions pendant la première moitié de 2015 soient en place, et pour permettre de déterminer leurs dépenses effectives à mesure que la situation devient plus claire sur le terrain. Pendant la phase intérimaire, la MANUA et la MANUL pourront en outre élaborer un projet de budget détaillé prenant pleinement en compte les décisions du Conseil de sécurité et couvrant tout l'éventail de leurs opérations en 2015. Par conséquent, un montant représentant 50 % du montant des prévisions de dépenses pour 2014 est demandé pour chacune des deux missions pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015. Un projet de budget détaillé pour 2015 sera soumis à l'examen de l'Assemblée générale durant la deuxième partie de la reprise de sa soixante-neuvième session.

5. Dans sa résolution 68/248, l'Assemblée générale a approuvé le montant inscrit au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 au titre des missions politiques spéciales, à savoir 1 081 089 900 dollars. La répartition de ce montant est indiquée à l'annexe I du présent rapport.

A. Prorogation ou reconduction de mandats

6. Les mandats de la plupart des missions politiques spéciales dont il est question dans le présent rapport ont été prorogés ou reconduits au-delà de 2015, et la prorogation ou reconduction par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité des mandats des autres missions est en instance ou prévue.

7. On trouvera ci-après des informations sur les mandats des 35 missions faisant l'objet du présent rapport :

a) Douze missions ont un mandat de durée indéterminée : le Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre; le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide; l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental; l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité; le Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève; le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud; le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen; le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale; le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban; le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel; le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs; et le Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie;

b) Dix-neuf missions ont un mandat venant à expiration en 2015 ou plus tard : le Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire; le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo; le Groupe d'experts sur le Soudan; le Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée; le Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran; le Groupe d'experts sur la Libye; l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée en application de la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida et les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées; le Groupe d'experts sur le Yémen; le Groupe d'experts sur la République centrafricaine; l'appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive; la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme; le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC); la MANUL; l'appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria (CMCN); le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO); la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM); la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI); la Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUB); et la MANUA;

c) Trois missions ont un mandat venant à expiration en 2014 : le Groupe d'experts sur le Libéria; le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée; et le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS);

d) L'Assemblée générale est saisie de la question du mandat du Conseiller spécial pour le Myanmar, qui est de durée indéterminée.

8. Les prévisions budgétaires pour 2015 concernant les missions dont le mandat viendra à expiration en 2014, à l'exception du BNUB, dont le mandat prendra fin le 31 décembre 2014 conformément à la résolution 2137 (2014) du Conseil de sécurité,

sont présentées dans le présent rapport sous réserve des décisions de prorogation ou reconduction que prendront l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité sur la base des rapports dont ils sont déjà ou seront saisis.

B. Missions créées, achevées ou non reconduites en 2014

9. Deux missions, à savoir le Groupe d'experts sur la République centrafricaine et le Groupe d'experts sur le Yémen, sont des missions nouvelles qui ont été mises en place fin 2013 et en 2014.

10. Le Groupe d'experts sur la République centrafricaine a été créé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2127 (2013) du 5 décembre 2013. Le 28 janvier 2014, le Conseil a prorogé le mandat du Groupe d'experts dans sa résolution 2134 (2014). Le 9 avril 2014, dans sa résolution 68/247 B, l'Assemblée générale a approuvé le budget du Groupe d'experts pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

11. Le Groupe d'experts sur le Yémen a été créé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2140 (2014) du 26 février 2014. L'Assemblée générale, dans sa résolution 68/280 adoptée le 30 juin 2014, a approuvé le budget du Groupe d'experts pour une période de neuf mois en 2014.

12. Quatre missions ont achevé ou achèveront leurs opérations en 2014. Il s'agit du BINUCSIL, du BINUCA, du BNUB et de la Mission conjointe OIAC-ONU.

13. Le 31 mars 2014, le BINUCSIL a mené à bien le mandat en matière de paix et de sécurité qui lui avait été confié par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2097 (2013), ce qui a marqué la fin d'un chapitre dans l'action menée par l'Organisation en Sierra Leone et représenté une avancée considérable dans la transition du pays. Le retrait du Bureau signe la fin de 15 années de présence en Sierra Leone, où l'Organisation maintenait des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales depuis la fin de la guerre civile. Compte tenu des progrès notables accomplis par le pays sur la voie de la transition et de la consolidation de la paix, le Conseil de sécurité a décidé de remplacer la mission politique spéciale par une équipe de pays des Nations Unies classique, qui sera chargée de lui apporter un autre type d'assistance.

14. Le 10 avril 2014, en raison de la grave détérioration des conditions de sécurité en République centrafricaine, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2149 (2014), par laquelle il a autorisé le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies dans le pays – la Mission multidimensionnelle intégrée pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) – mettant fin au mandat du BINUCA qui a été intégré à la MINUSCA. Le BINUCA et son prédécesseur, le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA), appuyaient les efforts de consolidation de la paix en République centrafricaine depuis 2000.

15. Dans sa résolution 2137 (2014) du 13 février 2014, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) jusqu'au 31 décembre 2014 et demandé à la mission d'achever le transfert des responsabilités à l'équipe de pays des Nations Unies d'ici là. Dans la même résolution, le Conseil a prié le Secrétaire général de créer une mission d'observation électorale des Nations Unies aussitôt que le mandat du BNUB aurait pris fin. La Mission électorale des

Nations Unies au Burundi (MENUB) sera pleinement opérationnelle le 1^{er} janvier 2015.

16. L'Assemblée générale a approuvé le budget de la Mission conjointe OIAC-ONU pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2014 (voir A/68/327/Add.8 et Corr.1; A/68/7/Add.18 et Corr.1; et résolution 68/247 A de l'Assemblée générale). Bien que la Mission conjointe ait enregistré d'importants progrès dans l'exécution de son mandat jusqu'au 30 juin 2014, le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité, le 23 mai 2014 (S/2014/368), qu'elle devrait poursuivre ses activités pendant un certain temps au-delà de cette date afin de lui laisser le temps de mener à bien les tâches restantes, notamment la mise en place par l'OIAC des dispositions nécessaires à la poursuite de ses opérations de vérification en République arabe syrienne. La Mission conjointe a cessé ses activités fin septembre 2014, et il était prévu que le processus de liquidation administrative prendrait un mois de plus. Avant de mettre un terme à ses activités, la Mission conjointe a restitué ou liquidé les avoirs dont elle n'avait plus besoin pour accomplir les tâches restantes et a aidé à mettre en place des dispositions devant permettre à l'OIAC de poursuivre ses activités dans le pays après le 30 septembre 2014. Afin de pouvoir s'acquitter des tâches essentielles prévues dans le mandat de la Mission conjointe à l'appui des activités de vérification restant à effectuer pendant la période additionnelle, le Secrétaire général a demandé l'autorisation d'engager, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, des dépenses d'un montant de 3,3 millions de dollars (montant qui a par la suite été ramené à 1,7 million de dollars) en vertu de la résolution 68/249 de l'Assemblée générale. Le Comité consultatif a donné son accord à des engagements de dépenses d'un montant de 1 701 300 dollars.

C. Agencement des rapports sur les budgets des missions politiques spéciales

17. Comme précédemment, les prévisions budgétaires relatives aux missions politiques spéciales pour 2015 sont présentées dans des additifs, dont chacun correspond à un groupe thématique, sauf dans le cas des deux grandes missions, la MANUA et la MANUI, dont chacune fait à elle seule l'objet d'un additif au présent rapport :

- a) Groupe thématique I : envoyés spéciaux et personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général (A/69/363/Add.1);
- b) Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts (A/69/363/Add.2);
- c) Groupe thématique III : bureaux politiques, bureaux d'appui à la consolidation de la paix et bureaux intégrés (A/69/363/Add.3);
- d) MANUA (A/69/363/Add.4);
- e) MANUI (A/69/363/Add.5).

18. Compte tenu des observations et selon les recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Secrétariat continue de s'attacher à aligner autant que faire se peut la présentation des budgets

des missions politiques spéciales sur celle des budgets des opérations de maintien de la paix.

D. Résultats obtenus en 2014

19. Conformément à une recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/65/602, par. 14) acceptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/259 (sect. XIII, par. 2), le Secrétariat continue de s'attacher à formuler les indicateurs de succès de manière à faciliter la mesure des résultats et à permettre une évaluation plus rigoureuse de l'état d'avancement des réalisations escomptées. Une autre mesure prise dans le même sens consiste à faire figurer dans les projets de budget des missions des informations sur l'exécution de leurs programmes.

E. Environnement opérationnel, particulièrement coopération, synergies et degré de collaboration avec et entre les missions, les équipes de pays des Nations Unies et les services du Siège

1. Environnement opérationnel

20. Les missions politiques spéciales continuent de jouer un rôle crucial dans l'action engagée par l'Organisation pour prévenir et régler les conflits et instaurer une paix durable. Les éléments ci-après résument quelques-unes de leurs évolutions récentes.

Un nombre croissant de mandats complexes

21. En octobre 2014, on compte 35 missions politiques spéciales relevant de trois grands groupes. Le groupe I est celui des missions des envoyés spéciaux, envoyés personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général ayant des fonctions de bons offices et de médiation, et qui sont actuellement au nombre de 11. Le groupe II comprend les équipes de surveillance des sanctions et les groupes d'experts, soit 13 actuellement. Cinq sont établies à New York, une est à Nairobi, et les membres des sept autres sont rattachés à leur pays de résidence. Le groupe III est celui des bureaux politiques, des bureaux d'appui à la consolidation de la paix et des bureaux intégrés présent sur le terrain. En octobre 2014, 11 de ces missions sont déployées dans le monde, avec des structures et fonctions diverses. Sept sont en Afrique (BRSAO, BINUGBIS, MANUSOM, CMCN, BNUB, BRENUAC, MANUL), deux au Moyen-Orient (UNSCOL, MANUL) et deux en Asie (UNRCCA et MANUA). Leur taille va des petites missions (par exemple CMCN) et des bureaux régionaux (par exemple BRENUAC) à des opérations d'assistance de plus grande envergure dans des pays où sont déployées des missions internationales d'assistance militaire (par exemple MANUA, MANUI, MANUSOM).

22. Les missions politiques spéciales qui étaient déployées sur le terrain en septembre 2014 sont en place depuis un peu moins de six ans en moyenne. Certaines ont été créées pour en remplacer d'autres à la suite d'un changement de mandat. Celle qui a eu la plus grande longévité est le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, créé en 1995 et remplacé le 3 juin par la MANUSOM. Trente-trois

des 35 missions en activité recensées dans le tableau 6 tiennent leur mandat du Conseil de sécurité et 2 l'ont reçu de l'Assemblée générale.

23. Les missions politiques spéciales se sont multipliées au cours des 20 dernières années. Alors qu'elles n'étaient que trois en 1993, leur nombre est passé à 12 en 2000 et atteint 14 en 2014, nonobstant le fait que plus de la moitié de celles qui ont été déployées dans différents pays depuis 1993 sont déjà liquidées. Le nombre de missions politiques spéciales des groupes I et II est passé de 2 en 2000 à 24 en 2014.

24. L'augmentation du nombre global de missions politiques spéciales n'est qu'un aspect de la question. Les mandats sont devenus beaucoup plus complexes qu'au départ, quand ils couvraient essentiellement l'établissement de rapports et des fonctions de surveillance. Au cours de la dernière décennie, les missions politiques spéciales sur le terrain sont devenues des opérations manifestement multidimensionnelles dont le programme normatif élargi couvre non seulement des tâches politiques, mais aussi des domaines tels que les droits de l'homme, l'état de droit, les violences sexuelles en période de conflit ou les recrutements d'enfants.

25. Les missions politiques spéciales ont considérablement étoffé leur programme normatif dans le domaine de la promotion de la contribution des femmes à la paix et à la sécurité, en particulier depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Elles se sont particulièrement investies dans l'action engagée pour promouvoir la participation des femmes au règlement des conflits et aux processus de paix et se sont employées à intégrer la problématique hommes-femmes dans l'ensemble de leurs activités de consolidation de la paix.

26. Alors qu'en 1995, le mandat d'une mission sur le terrain comptait en moyenne deux domaines d'intervention, il en couvrait 3,5 en 2000 et environ 6 en 2014. D'autres activités thématiques se sont progressivement imposées. Ainsi, le pourcentage de missions chargées de veiller à la réforme du secteur de la sécurité et à l'instauration de l'état de droit était nul en 1995, mais est passé à 30 % en 2000 puis à 60 % à l'heure actuelle. Le même phénomène s'est produit en ce qui concerne les droits de l'homme, avec 28 % des mandats en 1995, 38 % en 2000, et 60 % aujourd'hui.

27. L'apparition de nouvelles menaces à la paix et à la sécurité internationales et leurs incidences régionales ont accentué l'importance de bureaux régionaux tels que le BRENUAC, le BRSAO et l'UNRCCA et celle des missions politiques spéciales traitant de questions thématiques et transversales, par exemple les envoyés spéciaux pour le Sahel et la région des Grands Lacs et le Conseiller spécial pour la prévention du génocide.

28. L'escalade des activités terroristes, le trafic de drogues, la criminalité transnationale organisée et la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique de l'Ouest, ainsi que l'insécurité maritime croissante observée dans le golfe de Guinée, ont amené le Conseil à exiger que le BRSAO intensifie considérablement ses activités pour contrer ces problèmes. L'épidémie d'Ebola amoindrit également la capacité du BRSAO de faire son travail, surtout dans les pays riverains du fleuve Mano. Sont notamment compromises les activités de mise en œuvre de la stratégie de sécurité transfrontière de l'Union du fleuve Mano adoptée par les États membres de l'Union en octobre 2013 en application des résolutions 2000 (2011), 2062 (2012) et 2066 (2012) du Conseil de sécurité. Le Conseil a en outre demandé au BRSAO de faire d'autres analyses politiques afin de

mieux concourir aux missions de bons offices et d'apporter en temps utile son soutien à l'action préventive.

29. Le mandat du BRENUAC a été progressivement élargi depuis la création du Bureau en 2011 en raison de l'évolution de la situation régionale (répercussions régionales de la crise en République centrafricaine, concours du Bureau à l'effort de médiation de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) face à la crise en République centrafricaine, insécurité maritime dans le golfe de Guinée, intensification des activités des groupes armés en Afrique centrale, notamment Boko Haram) des résolutions adoptées et des décisions prises par le Conseil de sécurité concernant l'armée de résistance du Seigneur (voir par exemple S/PRST/2013/18 et S/PRST/2014/8), l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée, (résolutions 2018 (2011) et 2039 (2012) et S/PRST/2013/13) et le braconnage et commerce illicite de la faune et de la flore sauvages) (S/PRST/2013/18).

30. Depuis sa création en 2007, l'UNRCCA a aidé les pays d'Asie centrale à prévenir les conflits et apaiser de vieilles tensions en privilégiant la coopération régionale. En 2010, le Centre régional a joué un rôle déterminant lors de l'intervention de l'Organisation face aux troubles et à la flambée des violences interethniques survenus dans le sud du Kirghizistan, intervention décidée en étroite collaboration avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Union européenne pour que la communauté internationale s'exprime d'une seule voix. Depuis quelque temps, il resserre sa collaboration avec la Banque mondiale et d'autres parties prenantes afin de dénouer les tensions liées à la gestion de l'eau et des ressources énergétiques de la région. En outre, à l'heure où le retrait des forces internationales déployées en Afghanistan touche à sa fin, le Centre aide les pays d'Asie centrale à collaborer avec l'Afghanistan pour lutter contre les menaces communes que sont l'extrémisme, le terrorisme et le crime organisé, y compris le trafic de drogues, et pour répondre aux besoins de développement du pays, notamment en promouvant le commerce régional. Il continue parallèlement d'encourager les dirigeants d'Asie centrale à s'attaquer chez eux à des problèmes de fond tels que les atteintes aux droits de l'homme, la corruption et la mauvaise gouvernance, de manière à accroître la résilience des pays à toute perturbation susceptible de se produire à l'extérieur de leurs frontières. Le budget de l'UNRCCA couvre essentiellement les frais de personnel et les dépenses opérationnelles; une bonne partie des activités au titre des programmes sont financées au moyen de ressources extrabudgétaires.

31. La complexité croissante des mandats de certaines missions politiques spéciales s'explique également par un effet de contagion régional. En 2014, le schéma opérationnel du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban a été perturbé par le contexte régional et en premier lieu les retombées du conflit syrien, ainsi que par la dégradation du climat politique et des conditions de sécurité dans la zone de la mission, et il en sera probablement de même en 2015. Le Bureau a été appelé à s'acquitter du mandat complexe contenu dans la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité dans des conditions de plus en plus difficiles sur fond d'insécurité et de problèmes politiques, humanitaires et socioéconomiques de tous ordres dont la montée de la menace terroriste, une crise politique tenace et un ratio de réfugiés par habitant sans équivalent ailleurs dans le monde. Compte tenu de la précarité des conditions de sécurité au Liban, la sécurité du personnel conditionne le maintien des capacités opérationnelles et la sécurité de la mission elle-même.

32. Les missions politiques spéciales se sont également complexifiées en termes de structure. Certaines sont déployées non seulement dans les capitales, mais aussi dans d'autres zones stratégiques des pays concernés afin d'élargir leur public. Un certain nombre coopèrent de plus en plus étroitement avec des militaires et des policiers détachés qui leur donnent des conseils stratégiques et techniques dans leurs domaines de compétence, de même qu'avec des acteurs militaires non onusiens présents sur le terrain. En Somalie, les conseillers de police civile des Nations Unies proposent des conseils stratégiques et des formations pour soutenir le développement de la police nationale, en coopération étroite avec la composante police de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Ils sont déployés dans la capitale et dans certains bureaux régionaux de la MANUSOM. Des militaires fournis par des gouvernements accompagnent également la réforme du secteur de la sécurité et la mise en place de l'armée nationale somalienne. Les missions politiques spéciales sont plus opérationnelles à l'échelle des pays; elles y exécutent des projets qui correspondent aux priorités nationales en matière de consolidation de la paix, et elles commencent à tirer parti du soutien direct qu'elles peuvent obtenir auprès du Fonds pour la consolidation de la paix. La consolidation de la paix est un exercice essentiellement politique. En tandem avec les missions politiques spéciales et les partenaires nationaux, les financements du Fonds ont joué un rôle essentiel d'accompagnement et de renforcement de certains processus politiques à des moments critiques. En 2013, 12 pays bénéficiant de la présence ou de la couverture d'une mission politique spéciale (par exemple le BRSAO ou l'UNRCCA) ont obtenu des financements auprès du Fonds pour la consolidation de la paix.

Exécution des mandats dans des conditions de sécurité instables

33. En 2014, plusieurs missions politiques spéciales ont dû faire face à des conditions de sécurité dégradées qui ont exposé leur personnel et leurs biens à des risques accrus et entravé l'exécution des mandats. Elles ont été appelées à exécuter des tâches complexes dans des pays en situation de conflit actif ou à peine terminé. Le risque permanent d'insécurité entrave la capacité de l'Organisation de dialoguer avec les parties prenantes nationales – notamment gouvernement et société civile – dans les zones les plus éloignées des centres urbains. D'autres composantes de l'exécution des mandats tels que l'aide humanitaire, le désarmement et la démobilisation ou l'assistance électorale, risquent également d'être affectées.

34. En Afghanistan, en Iraq, en Libye, en République arabe syrienne, en Somalie et au Yémen, les missions politiques opèrent dans des conditions de sécurité fragiles. Dans le cas de l'Iraq, les aléas de la vie politique et l'insécurité ont eu des répercussions sur la MANUI en 2014 et la situation va probablement rester imprévisible et instable tout au long de 2015. La sécurité déjà précaire s'est totalement dégradée début juin 2014 quand des terroristes et des groupes armés satellites ont pris le contrôle de vastes portions des provinces de l'ouest, du nord-ouest et centre-nord du pays. L'insécurité a également nécessité l'évacuation/la réinstallation temporaire à Erbil (dans le nord de l'Iraq), au Koweït et en Jordanie d'une partie des fonctionnaires internationaux du bureau de la MANUI à Bagdad. La mesure a été approuvée par le Département de la sûreté et de la sécurité avec effet au 15 juin 2014. Seul est resté à Bagdad le personnel essentiel; cette diminution de l'effectif, s'ajoutant aux entraves à la liberté de circulation, a considérablement nui aux opérations de la MANUI, à l'exécution des mandats et à

la sécurité du personnel. La montée brutale de la menace terroriste et du risque de conflit armé, conjuguée à l'effet de contagion du conflit syrien, continuera à fragiliser les relations ethno-confessionnelles et la sécurité en Iraq. La persistance des tensions entre Bagdad et Erbil a elle aussi compromis les opérations de la MANUI, avec notamment la suspension pendant 12 jours, en juillet 2014, des transports de fret aérien en provenance de la capitale à destination d'Erbil, et par conséquent l'interruption des livraisons d'aide humanitaire de la Mission.

35. En Libye, le 7 juillet 2014, la MANUL a temporairement évacué les fonctionnaires internationaux présents dans la zone de la mission. Soixante-neuf des 113 fonctionnaires non affectés à la sécurité ont été priés à partir à la suite d'affrontements dans le quartier de Janzour et ses environs, où se trouvent ses bâtiments. Face à la détérioration généralisée des conditions de sécurité à Tripoli, la Mission a décidé, en coordination avec le Siège de l'ONU, d'évacuer de Libye la quasi-totalité de son personnel international. Les 13 et 14 juillet 2014, les fonctionnaires concernés sont partis pour la Tunisie par la route. Les membres du personnel réinstallés en Tunisie ou à Brindisi ont continué à s'acquitter de leurs responsabilités pour que la Mission puisse poursuivre ses activités dans toute la mesure du possible.

36. Comme les conditions décrites plus haut se prêtent moins aux activités opérationnelles, l'Organisation réfléchit à une série d'options de sécurisation propres à réduire au maximum les risques d'insécurité tout en donnant aux missions les moyens nécessaires pour exécuter leur mandat. Il est notamment envisagé de coopérer avec les opérations militaires internationales ou régionales en cours dans les pays où sont déployées des missions politiques spéciales, de détacher des agents de sécurité des Nations Unies afin de renforcer la sécurité des locaux et du personnel des missions et d'intensifier la coopération avec les gouvernements hôtes.

37. L'une des options explorées ces dernières années est celle des unités de gardes. Une unité de gardes est une force composée de policiers, de militaires ou d'autres agents de sécurité mis à disposition par un ou plusieurs États Membres et déployée sur autorisation du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale pour protéger le personnel, les locaux et les biens des missions des Nations Unies opérant dans des environnements hostiles. Ainsi la MANUI dispose d'une unité de gardes depuis 2004; en 2013, trois nouvelles unités ont été autorisées par échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité : pour le BINUCA (S/2013/636 et S/2013/637) le 29 octobre 2013, pour la MANUL (S/2013/704 et S/2013/705) le 27 novembre 2013, et pour la MANUSOM (S/2013/764 et S/2013/765) le 24 décembre 2013. Dans le cas de la MANUL, le déploiement de l'unité de garde s'est révélée impossible du fait de la situation politique et des conditions de sécurité; en conséquence de quoi, le Secrétaire général, dans son rapport à l'Assemblée générale sur les prévisions de dépenses supplémentaires de la MANUL pour 2014 (A/68/327/Add.12), a proposé de renforcer et restructurer la section de la sécurité de la Mission afin de lui donner les moyens d'assurer la sécurité des opérations et du personnel. Le Département de la sûreté et de la sécurité, le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les organismes opérationnels feront un bilan de l'expérience à la mi-2015 et étudieront l'utilisation et la structure de commandement et de contrôle des unités de gardes.

2. Appui aux missions politiques spéciales au titre de la médiation, des bons offices, des élections et de la lutte contre le terrorisme

38. Compte tenu de leurs effectifs relativement modestes et de leur faible présence sur le terrain, les missions politiques spéciales doivent souvent compter sur le soutien du Siège dans des domaines thématiques particuliers, qu'il s'agisse de l'état de droit, de l'élaboration de constitutions ou de l'assistance électorale. Dernièrement, la médiation et les bons offices ont été l'un des principaux domaines dans lesquels elles ont eu besoin d'un appui particulier.

39. Ces dernières années, l'ONU a renforcé les moyens à sa disposition en matière de médiation. Le Groupe de l'appui à la médiation du Département des affaires politiques, dont les services d'expert viennent compléter ceux des autres organismes des Nations Unies, constitue le pivot de l'appui à la médiation au sein du système des Nations Unies, capable de seconder l'ONU, les États Membres, les organisations régionales et d'autres intervenants dans leurs efforts de paix.

40. L'équipe de médiateurs de réserve est l'un des principaux instruments dont dispose l'Organisation pour intervenir rapidement. Ces experts, qui peuvent être déployés en 72 heures, sont des spécialistes de la mise en place de médiations, de l'élaboration de constitutions, des questions d'égalité des sexes et d'intégration sociale, du partage des ressources naturelles, du partage du pouvoir et des mesures de sécurité. En outre, le Département des affaires politiques tient à jour des listes de médiateurs des deux sexes de haut niveau, présélectionnés, spécialistes de domaines particuliers, de différentes origines géographiques, qui peuvent être déployés pour de longues périodes à l'appui de missions de médiation. Des supports de diffusion du savoir (recommandations initiales, guides de bonnes pratiques ou notes techniques) sont également systématiquement établis et communiqués aux médiateurs. Enfin, de gros efforts ont été consacrés à l'organisation de formations en matière de médiation, à l'intention tant des médiateurs, notamment de sexe féminin, que du personnel d'exécution, et d'une série de séminaires de haut niveau sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la médiation.

41. Compte tenu de leur rôle dans la prévention des conflits et le rétablissement de la paix, les missions politiques spéciales ainsi que les missions de maintien de la paix sont les principaux bénéficiaires de ces services. Les envoyés spéciaux engagés dans des médiations complexes font fréquemment appel aux experts du Département des affaires politiques pour bénéficier de leurs compétences dans un large éventail d'activités de médiation. Au Yémen, l'équipe de médiateurs de réserve a participé, par l'intermédiaire du Bureau du Conseiller spécial, à l'élaboration et à la tenue de la Conférence de dialogue national, qui s'est achevée avec succès en janvier 2014. Outre l'appui au dialogue national susmentionné, une équipe de réserve et d'autres d'experts de l'Organisation aident actuellement le Bureau du Conseiller spécial à fournir des avis au comité de rédaction de la Constitution et à son secrétariat. Les missions politiques spéciales chargées de favoriser l'adoption de constitutions ont également bénéficié de ces services d'expert. Plusieurs équipes de médiateurs de réserve ont conseillé la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et, par son intermédiaire, l'Assemblée constituante libyenne, sur les meilleures pratiques internationales en matière d'élaboration de constitutions. En Somalie, une équipe de réserve a travaillé en étroite collaboration avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie afin de prodiguer au Président de l'Assemblée et aux hauts

fonctionnaires du Gouvernement fédéral des conseils sur les moyens de faire progresser la procédure de révision constitutionnelle.

42. L'Organisation étant souvent appelée, notamment dans le cadre de ses missions sur le terrain, à fournir une assistance électorale dans des situations précaires ou instables, en particulier dans les périodes de transition politique et les situations d'après conflit, les missions politiques spéciales ont accordé une plus grande place à la prévention de l'instabilité et des violences liées aux élections, préconisant l'adoption de politiques de concertation permettant de renforcer la confiance dans le processus électoral et d'atténuer les risques de conflit. Toutes les activités d'assistance électorale de l'ONU sont menées de façon intégrée, que la mission sur le terrain soit intégrée ou non; il s'ensuit que toutes les entités des Nations Unies offrant une assistance électorale rendent compte à un seul chef des observateurs électoraux, qui est chargé de coordonner et d'assurer la cohérence des activités d'assistance électorale de l'ONU afin d'éviter les doublons. Considérant que les processus électoraux s'inscrivent dans le cadre d'un processus politique, l'ONU s'efforce de faire en sorte que ses activités d'assistance électorale et ses activités politiques se complètent.

43. Étant donné que la plupart des missions politiques spéciales sont régulièrement confrontées à des questions liées à la lutte contre le terrorisme, des efforts ont été faits pour assurer une coordination plus étroite avec l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme du Département des affaires politiques. En septembre 2013, le Bureau de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale ont entrepris un projet de trois ans concernant l'application intégrale du Plan d'action conjoint au titre de la stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies pour l'Asie centrale. Dans le cadre de ce projet, plusieurs ateliers de renforcement des capacités sont organisés à l'intention des cinq pays d'Asie centrale pour les aider à mettre en œuvre le Plan d'action conjoint, qui est une stratégie régionale de lutte contre le terrorisme s'inspirant de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

44. Le Bureau de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme entretient un dialogue permanent avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, dans le cadre de leur rôle sur la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Le Bureau de l'Équipe spéciale et le Bureau du Représentant spécial échangent des informations pertinentes, tiennent des consultations sur la situation en matière de sécurité en Afrique de l'Ouest et coopèrent en matière d'initiatives d'aide pour le renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme, plus particulièrement au Nigéria, dans le cadre de l'Initiative d'assistance intégrée pour la lutte antiterroriste, qui permet d'aider les États Membres intéressés à mettre en œuvre de façon intégrée la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Ils veillent également à l'efficacité de la coordination et de l'échange d'informations entre les entités des Nations Unies dans la région.

45. Le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme collabore avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et d'autres entités des Nations Unies telles que la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme pour mettre en œuvre un projet visant à faciliter la concrétisation des engagements que les États de l'Afrique centrale ont pris d'élaborer et d'exécuter un programme

d'action pour lutter contre le terrorisme et la non-prolifération des armes dans la région. Il s'agira de renforcer les services compétents de douanes et de police ainsi que les mécanismes de coopération économique et sociale aux niveaux national, sous-régional et international. Le projet devrait aboutir à l'élaboration d'une stratégie intégrée de lutte contre le terrorisme et les armes légères en Afrique centrale, qui permettra aux États concernés de mettre en œuvre la feuille de route, tout en s'acquittant des obligations juridiques et administratives pertinentes définies dans la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et les résolutions du Conseil de sécurité 1373 (2001), 1624 (2005) et 1963 (2010).

46. En outre, la Direction exécutive et l'équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée en application de la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité sont les principales entités de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme qui, au travers des groupes de travail respectifs de l'Équipe spéciale, aident également les États Membres à lutter contre le terrorisme.

3. Gestion des connaissances à l'appui des missions politiques spéciales

47. La capacité de l'Organisation à dresser le bilan de ses expériences, à recenser les politiques efficaces et les meilleures pratiques et à les diffuser auprès des différentes missions politiques spéciales augmente à mesure qu'un nombre toujours croissant de missions achèvent ou commencent leurs travaux. Ces dernières années, l'Organisation a déployé des efforts concertés en vue de renforcer sa capacité à gérer les savoirs et à tirer les enseignements de l'expérience afin de les mettre en pratique dans les activités des missions politiques spéciales. Ce faisant, l'Organisation s'efforce de tirer les enseignements aussi bien de ses échecs que de ses réussites. S'il est vrai que l'expérience que l'on tire de chaque mission politique spéciale est propre à une situation particulière, la connaissance des pratiques et politiques existantes ainsi que des bonnes stratégies peut néanmoins grandement contribuer à assurer le succès du mandat d'une mission.

48. Les responsables des missions et les spécialistes ont désormais davantage l'occasion de partager leurs expériences et leurs bonnes pratiques. À titre d'exemple, en mars 2014, des représentants spéciaux – chefs de missions politiques spéciales et d'opérations de maintien de la paix – ont, au cours d'un séminaire annuel, échangé leurs points de vue sur les principales difficultés rencontrées sur le terrain, aussi bien en matière de sécurité ou de financement qu'en matière de médiation et de prévention des conflits. Le même mois, les chefs des composantes affaires politiques des missions politiques spéciales sur le terrain se sont réunis au cours d'un séminaire annuel afin de comparer leurs expériences sur les obstacles rencontrés dans l'exécution de leurs tâches, qu'il s'agisse de questions de fond ou de problèmes opérationnels. En mai 2014, un atelier organisé par les cellules d'analyse conjointe des missions a permis aux analystes de l'information et aux chefs des cellules, aussi bien des missions politiques spéciales que des opérations de maintien de la paix, de mettre en commun les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience. Enfin, il est prévu d'organiser un atelier distinct à l'intention des chefs de cabinet des missions politiques spéciales.

49. L'Organisation s'est également attelée à établir des documents directifs dans les principaux domaines thématiques, tels que la gestion des crises, l'évaluation et la planification intégrées et l'élaboration des concepts de mission. Ces documents, destinés à tous les organismes des Nations Unies et à tous les départements de

l'Organisation, s'accompagnent de stratégies de mise en œuvre, l'objectif étant de veiller à ce que les directives soient appliquées et promues à la fois au Siège et sur le terrain. Par ailleurs, l'Organisation a lancé plusieurs études, notamment sur les objectifs fixés par le Conseil de sécurité aux missions en phase de transition et une analyse indépendante du cadre permettant de déterminer l'importance relative des programmes – un cadre général qui permet de mesurer l'importance de chaque activité menée par l'Organisation et d'établir le niveau de risque maximum acceptable par les fonctionnaires chargés de l'exécution.

50. Des travaux portant sur les enseignements à tirer de telle ou telle mission et d'autres études analytiques ont également permis à l'Organisation de consigner ses succès. À titre d'exemple, en 2014, le Département des affaires politiques a réalisé une étude sur les enseignements à tirer de la façon dont le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone avait transmis ses responsabilités à l'équipe de pays des Nations Unies à la fin de son mandat, le 31 mars 2014. En mai 2013, le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont mené ensemble une étude consacrée au démarrage de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, afin de recenser les problèmes rencontrés par la Mission au cours de ses premiers mois d'opération et étudier les moyens de fournir un meilleur appui aux missions politiques spéciales lors de leur lancement. Une étude commandée conjointement en 2013 par le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Programme des Nations Unies pour le développement, portant sur l'assistance électorale intégrée dans le cadre des missions des Nations Unies, a donné lieu à des recommandations sur les moyens d'améliorer l'aide des Nations Unies et les processus électoraux nationaux dans les pays figurant à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

4. Partenariats et coopération

51. Prenant de nombreuses formes, les partenariats portent sur divers domaines thématiques, ce qui atteste de la diversité et la complexité croissantes des activités que l'Organisation mène en coopération avec les acteurs régionaux.

52. Ainsi, de par la nature de leur mandat, les envoyés régionaux coopèrent étroitement avec les parties prenantes de la région dans laquelle ils opèrent. Compte tenu en particulier de l'accent mis sur les questions et les problèmes transfrontières, bien des fois leur coopération avec les acteurs régionaux est d'une importance critique. Ainsi, l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs a établi un partenariat solide avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'Union africaine et d'autres acteurs régionaux. De même, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel travaille en étroite collaboration avec un large éventail d'acteurs régionaux et sous-régionaux, notamment l'Union africaine, l'Union du Maghreb arabe, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Banque africaine de développement, la Banque islamique de développement, l'Union européenne et l'Organisation de la coopération islamique, en vue de coordonner les différentes initiatives régionales et internationales menées en faveur du Sahel.

53. Les bureaux régionaux se sont également efforcés de coopérer étroitement avec les organisations régionales ou sous-régionales présentes dans leur zone

d'opérations. Le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, par exemple, organise des consultations annuelles ou semestrielles sur la diplomatie préventive avec des organisations régionales telles que la Communauté d'États indépendants, l'Organisation de Shanghai pour la coopération, l'Organisation du Traité de sécurité collective, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Union européenne.

54. Le Centre régional a intensifié sa coopération avec la Banque mondiale dans le cadre des études de faisabilité de la Banque concernant les centrales hydroélectriques de Rogun (Tadjikistan). Les versions préliminaires de ces études ont été publiées le 17 juin 2014 et, le 1^{er} septembre 2014, à l'issue d'une réunion de consultation des riverains à Almaty (Kazakhstan) en juillet 2014, la version définitive a été publiée. Le Centre régional a offert un appui politique à la Banque mondiale pendant toute la période d'étude. Le Représentant spécial ainsi que le personnel du Centre participent régulièrement à des réunions des partenaires (dont la Fédération de Russie, les États-Unis et l'Union européenne) organisées par la Banque mondiale, dont le but est la mise en commun des informations, l'étude des possibilités et l'adoption d'une position commune entre les principaux acteurs de la communauté internationale sur les questions liées à la gestion des ressources en eau transfrontières en Asie centrale, plus particulièrement sur le projet de Rogun. Pour sa part, la Banque mondiale appuie le projet de cadre juridique proposé par le Centre régional pour la gestion des ressources en eau transfrontières dans le bassin de la mer d'Aral, y compris en contribuant financièrement à l'organisation d'un atelier pour l'examen de la proposition, qui s'est tenu à l'Office des Nations Unies à Vienne, en mars 2014. Le Centre régional est en train de mobiliser l'appui des pays de la région en faveur de la poursuite des consultations avec les riverains au niveau des vice-premiers ministres pour voir comment tirer parti des résultats de la réunion de juillet 2014.

55. Dans certains cas, la coopération avec les acteurs régionaux est une composante essentielle du mandat des missions politiques spéciales. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a pour mandat de renforcer les capacités sous-régionales dans les domaines de la prévention et de la gestion des conflits, de la médiation et des bons offices, notamment en fournissant un appui aux mécanismes sous-régionaux existants, en particulier le cadre de prévention des conflits de la CEDEAO et son mécanisme de prévention, de gestion et de résolution des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité. Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale est, pour sa part, chargé de coopérer avec la CEEAC, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté économique des pays des Grands Lacs et d'autres grands acteurs régionaux afin de les aider à promouvoir la paix et la stabilité dans l'ensemble de la sous-région d'Afrique centrale. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale ont travaillé avec des partenaires régionaux, dont la CEDEAO, la CEEAC et la Commission du golfe de Guinée, à l'élaboration d'une stratégie régionale de lutte contre la piraterie dans le golfe de Guinée.

56. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel copréside le Secrétariat technique du pôle de coordination ministériel pour le Sahel ainsi que la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel à Bamako. Ce secrétariat joue un rôle essentiel dans la fourniture d'un appui efficace à la réalisation des objectifs fixés par les membres du pôle de coordination et le programme de travail défini par le

Président en exercice du pôle. À ce titre, le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Sahel travaille en étroite collaboration avec l'Union africaine et les autres membres du secrétariat technique, notamment la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque islamique de développement, l'Union européenne, l'Organisation de la coopération islamique et toutes les organisations sous-régionales. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel a eu des réunions de travail avec l'Union africaine, l'Union européenne, la Banque mondiale et la CEDEAO pour définir les modalités pratiques de la collaboration et renforcer les moyens dont le secrétariat dispose pour fournir un appui efficace et en temps voulu au pôle de coordination.

57. En 2014, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a collaboré avec la CEEAC pour l'organisation d'une série d'ateliers et de réunions sur la problématique hommes-femmes, les élections, la médiation, la délimitation et le tracé des frontières, ainsi que la lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes légères. Le Bureau régional a également appuyé les initiatives de la CEEAC, de la Commission du golfe de Guinée et de la CEDEAO, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, en vue de la tenue d'une série de réunions du Groupe de travail interrégional (mai et juin 2014) afin de rendre opérationnel le Centre de coordination interrégional sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée. Le Bureau régional pour l'Afrique centrale a également continué de travailler en partenariat avec l'Union africaine pour lutter contre la menace que constitue l'Armée de résistance du Seigneur pour la mise en œuvre de la stratégie des Nations Unies et l'Initiative de coopération régionale de l'Union africaine concernant la lutte contre le groupe armé. Le Bureau régional pour l'Afrique centrale a joué un rôle clef dans la coordination de l'action menée contre l'Armée de résistance du Seigneur par les partenaires multilatéraux et bilatéraux, tels que l'Union européenne, les États-Unis et des organisations non gouvernementales. Depuis juillet 2014, le Bureau régional pour l'Afrique centrale appuie la médiation de la CEEAC sur la crise en République centrafricaine.

58. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest continue de travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano, les États membres de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, la Commission du golfe de Guinée et, dans une moindre mesure, l'Union économique et monétaire ouest-africaine. La collaboration avec son principal partenaire régional, la CEDEAO, dans les domaines de la paix et la sécurité, la gouvernance, la médiation et les bons offices, la société civile, les droits de l'homme et l'égalité des sexes, s'est développée au fil des ans. Ce partenariat couvre de nombreux domaines, notamment compte tenu du lien qui existe déjà entre le Réseau des femmes pour la paix de la CEDEAO et le Groupe de travail régional sur les femmes, la paix et la sécurité, là où le Bureau a un rôle de premier plan. Plusieurs conférences régionales sur les élections, l'impunité, les droits de l'homme et la justice en Afrique de l'Ouest ont été organisées. En outre, en compagnie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a participé à la réunion des comités interministériel de coordination de la lutte contre la drogue de la CEDEAO, qui s'est tenue en janvier 2014, à Cotonou, à l'issue de laquelle un projet de plan d'action régional a été établi pour la période allant de 2015 à 2020. Conformément à son mandat, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest continue d'aider au renforcement des capacités de la CEDEAO.

59. En ce qui concerne la sécurité régionale, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest travaille en étroite collaboration avec le Bureau régional pour l'Afrique centrale et la CEDEAO afin de mettre en œuvre les résolutions 2018 (2011) et 2039 (2012) du Conseil de sécurité sur la menace que représente la piraterie dans le golfe de Guinée et continue d'aider la CEDEAO à mettre la dernière main à sa stratégie maritime intégrée. Il a en outre continué de suivre de près les progrès accomplis dans la mise en place de la Force en attente de la CEDEAO et participé aux réunions du Comité des chefs d'état-major de la CEDEAO. Par ailleurs, il organise régulièrement des missions d'alerte rapide conjointement avec la CEDEAO et, dans le cadre de l'appui aux pays, s'emploie à soutenir le réseau des commissions électorales de la CEDEAO par le déploiement d'équipes avant et après la période électorale. En ce qui concerne le renforcement des capacités de la CEDEAO dans le domaine de la médiation, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest donne également une assistance technique à la CEDEAO pour la création de son département de médiation.

60. En décembre 2013, l'appui du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest à l'Union du fleuve Mano a facilité les efforts déployés en faveur de la mise en œuvre de la stratégie de sécurité transfrontalière et son adoption rapide. Le Bureau continue de travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine pour la lutte contre le terrorisme et la radicalisation et pour le renforcement des capacités des institutions nationales. En outre, il assiste régulièrement aux réunions du Processus de Nouakchott sous l'égide de l'Union africaine. Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau pour l'Afrique de l'Ouest continue de présider le Comité des politiques de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest sur la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest. Des réunions régulières ont lieu avec les autorités des pays participants et une réunion de donateurs a été organisée le 22 mai 2014, à New York, afin de mobiliser un appui international en faveur de l'Initiative, plus particulièrement en faveur de ses cellules de lutte contre la criminalité transnationale.

61. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a continué de tenir régulièrement des réunions de coordination et de consultation avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies basés à Dakar, en vue d'échanger des informations et de renforcer la coopération, notamment concernant la situation politique dans la région, en particulier les progrès accomplis en Guinée et en Guinée-Bissau, et le plan de mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Il a également organisé la vingt-sixième réunion ordinaire des chefs de missions de maintien de la paix en Afrique de l'Ouest, à Dakar, le 9 mai 2014.

62. Les envoyés spéciaux dotés de mandats thématiques ont également accru leur partenariat avec les organisations régionales. Par exemple, les Conseillers spéciaux pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger travaillent en étroite collaboration avec les États Membres et toute une gamme d'organisations régionales et sous-régionales pour susciter une prise de conscience des causes et des signes avant-coureurs de génocide, crimes de guerre et nettoyage ethnique et des mesures à prendre pour prévenir ces crimes ou y mettre fin. Ces deux conseillers spéciaux fournissent également une assistance technique et une formation spécialisée visant à renforcer les capacités de prévention et d'intervention, œuvrant en coopération avec les organisations régionales, notamment la Conférence internationale sur la région

des Grands Lacs, et avec des réseaux d'États Membres, tels que le Réseau latino-américain pour la prévention du génocide et des atrocités massives.

63. En outre, les missions politiques spéciales consacrées à un pays donné ont également établi de solides partenariats avec les grands acteurs régionaux. En Somalie, l'ONU travaille côte-à-côte avec ses partenaires régionaux, notamment l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'Union européenne, outre le soutien logistique fourni par le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). En janvier 2014, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et l'Office des Nations Unies auprès de l'Union africaine ont aidé l'Union africaine à revoir le concept d'opérations de l'AMISOM et travaillent en étroite collaboration en vue de sa mise en œuvre. Plus particulièrement, la MANUSOM et l'AMISOM ont créé un groupe de travail commun sur la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

64. Le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau a renforcé le partenariat noué avec la CEDEAO, ce qui a permis d'axer l'appui régional sur le rétablissement de l'ordre constitutionnel dans le pays, et resserré ses liens de collaboration avec l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise et l'Union européenne. La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan a étroitement participé à l'élaboration du Processus d'Istanbul sur la sécurité et la coopération régionales pour la paix et la stabilité en Afghanistan, dont l'un des principaux objectifs est de rapprocher les organisations régionales présentes dans les 14 pays du « cœur de l'Asie » en vue d'améliorer la synergie et la cohérence de leurs activités, en particulier dans les domaines de la sécurité, du développement économique, du commerce, de la gestion des catastrophes et de la lutte contre les stupéfiants. La Mission entretient également des relations étroites avec le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale afin de coordonner l'action menée selon les besoins.

65. Par ailleurs, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar a des échanges et des consultations périodiques avec les États Membres intéressés, dont les pays de la région et les États voisins, en vue de concevoir des approches communes pour les questions liées à la poursuite du processus de démocratisation, de réconciliation nationale et de développement au Myanmar.

66. Au Burundi, où le mandat du Bureau des Nations Unies vient à expiration le 31 décembre 2014, la mission a invité l'Union africaine, l'Union européenne, la Communauté d'Afrique de l'Est et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs à faire en sorte que la facilitation du dialogue politique et les activités de plaidoyer de haut niveau se poursuivent après son départ.

67. Une très bonne coordination existe entre le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et la Banque mondiale dans le cadre de diverses initiatives visant à aider le Liban à accueillir et prendre en charge la population de réfugiés syriens et atténuer les conséquences de cette crise sur les populations d'accueil et l'infrastructure du pays. Cette coordination a abouti à la création par le Secrétaire général, avec la participation de la Banque mondiale, du Groupe international d'appui au Liban et à l'établissement, dans ce contexte, du cadre national libanais de stabilisation et du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour le Liban.

5. **Coordination et coopération entre le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions**

68. Ainsi que l'a recommandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 34 de son rapport sur les Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale et/ou le Conseil de sécurité (A/68/7/Add.10 et Corr.1) et dans de précédents rapports entérinés par des résolutions de l'Assemblée générale, de nouvelles dispositions ont été prises pour améliorer la coopération et la coordination entre le Département des affaires politiques, le Département de l'appui aux missions et le Département des opérations de maintien de la paix tant au Siège que sur le terrain.

69. Prestataire mondial de services touchant l'assistance électorale, la médiation, l'analyse politique et la lutte contre le terrorisme, le Département des affaires politiques s'est mieux outillé pour assurer avec diligence ces services spécialisés. En 2014, la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques, qui appuie le Coordonnateur des Nations Unies pour l'assistance électorale, a soutenu des activités d'assistance électorale des Nations Unies dans 60 pays, dont 8 accueillent des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et 7 des missions politiques spéciales. En 2013, des experts de l'équipe de médiateurs de réserve du Département des affaires politiques ont été déployés dans plus de 50 pays, dont 6 accueillent des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Durant la même année, des spécialistes des affaires politiques du Département des affaires politiques ont livré des analyses politiques et prêté leur concours dans le cadre d'évaluations techniques et d'activités connexes concernant au moins cinq opérations de maintien de la paix. À l'échelon des hauts responsables, les trois départements prennent part à des rencontres hebdomadaires qu'organise le Secrétaire général ou le Vice-Secrétaire général pour examiner la situation dans des pays qui accueillent des missions politiques spéciales ou des opérations de maintien de la paix.

70. Sur le terrain, les missions politiques spéciales et les opérations de maintien de la paix ont renforcé leur coopération. C'est ainsi que l'Envoyé spécial du Secrétaire Général pour la région des Grands Lacs a collaboré étroitement avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. De même, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel a coopéré avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

71. Le Département des affaires politiques a mis en place 11 équipes spéciales intégrées qui assurent, s'agissant des affaires politiques et notamment des questions relatives aux missions politiques spéciales, une coordination étroite avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions, le Département de la sûreté et de la sécurité et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 2014, les équipes spéciales intégrées chargés des dossiers des missions politiques spéciales ont tenu plus de 60 réunions portant sur l'Afghanistan, le Burundi, l'Iraq, le Liban, la Libye,

la République arabe syrienne, la République centrafricaine, la Sierra Leone, la Somalie, l'État de Palestine et la Région des Grands Lacs.

72. Les Départements des affaires politiques et des opérations de maintien de la paix ont élaboré des directives et des politiques communes applicables à la fois aux missions politiques spéciales et aux opérations de maintien de la paix. En 2013 et 2014, six notes d'orientation et de politique générale ont été élaborées en commun sur des questions telles que le concept stratégique, la coordination avec l'Union européenne au stade de la planification des missions, l'évaluation et la planification et la transition. Les trois départements coopèrent également très étroitement en matière de gestion des situations de crise. En août 2014, ils ont ainsi œuvré de concert au sein d'une cellule de crise pour faire face à l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest. Des messages communs émanant des trois départements sont régulièrement adressés à l'ensemble des missions politiques spéciales et des opérations de maintien de la paix au sujet de questions administratives ou de fond intéressant les opérations sur le terrain. Les trois départements organisent également, en commun, des activités de formation et de bilan et entreprennent des études et des évaluations communes concernant des questions d'intérêt partagé.

73. Les missions politiques spéciales continuent de compter sur l'appui fourni par le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de maintien de la paix, spécialement dans des domaines où elles se voient confier des missions, tels que l'état de droit, la réforme judiciaire et la réforme du secteur de la sécurité. Elles s'appuient aussi sur les compétences du Bureau des affaires militaires du Département des opérations de maintien de la paix en ce qui concerne le déploiement de conseillers militaires et de contingents de gardes des Nations Unies.

74. En décembre 2013, le Comité des politiques du Secrétaire général a décidé de transférer, en 2014, la responsabilité de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) du Département des opérations de maintien de la paix au Département des affaires politiques. Les deux départements sont convenus de la date du 1^{er} octobre 2014 pour cette opération. En août 2013, dans le souci d'assurer un transfert sans heurt, le Département des affaires politiques a détaché un fonctionnaire auprès du Département des opérations de maintien de la paix, afin d'y exercer des fonctions à temps partiel. Ce fonctionnaire a également été déployé à plusieurs reprises à la MANUA en vue de se familiariser avec les activités de la Mission. Le Département des opérations de maintien de la paix a prêté au Département des affaires politiques, pour la période allant du 1^{er} octobre 2014 au 30 juin 2015, trois fonctionnaires de son équipe opérationnelle intégrée pour l'Afghanistan désormais démantelée, qui ont rejoint l'équipe pour l'Afghanistan. Afin de s'assurer que la MANUA bénéficie du même appui que celui fourni par le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques a recruté, à la classe D-1, un chef d'équipe d'aide à la transition dont le poste est financé à l'aide de ressources extrabudgétaires et qui est chargé de diriger l'équipe durant la période susmentionnée. Lors de réunions tenues avec les États Membres en marge du débat général de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, l'on a souligné que le transfert relevait de la gestion interne, et n'avait aucune incidence sur les opérations de la MANUA. L'appui apporté à la MANUA en matière électorale moyennant le financement d'un poste de chef de secteur à la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politique s'est poursuivi sans interruption. Depuis qu'a été prise la décision de transférer le

dossier de la MANUA au Département des affaires politiques, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, en consultation avec le Département des opérations de maintien de la paix, a effectué deux missions en Afghanistan.

75. Le Service administratif du Département des affaires politiques fournit un appui administratif à 14 missions relevant des groupes thématiques I et II, tandis que 17 missions politiques spéciales bénéficient d'un appui administratif du Département de l'appui aux missions et 2 des deux départements, le Bureau des affaires de désarmement et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme fournissant chacun un appui administratif à une mission politique spéciale. Afin de bien préciser les responsabilités du Département des affaires politiques et du Département de l'appui aux missions en matière d'appui aux missions politiques spéciales, un accord de prestation de services révisé a été signé par les chefs des deux départements.

76. Au cours de ces dernières années, l'ONU a rencontré d'importantes difficultés dans l'action qu'elle mène au service de la paix et de la sécurité. Ses missions et ses envoyés sont aux prises avec des conflits en évolution rapide, des cadres politiques fragiles ou non existants et des conditions de sécurité précaires. Les missions des Nations Unies sur le terrain – opérations de maintien de la paix et missions politiques spéciales – sont plus nombreuses que jamais. Leurs mandats ont été élargis et sont devenus sensiblement plus complexes. Dans la situation financière actuelle, les ressources sont particulièrement mises à rude épreuve.

77. Compte tenu de cette évolution rapide de la conjoncture, le Secrétaire général a décidé de faire procéder à un examen des opérations de paix des Nations Unies. Cet examen portera non seulement sur le maintien de la paix mais aussi sur les missions politiques spéciales, qui sont en proie aux mêmes difficultés, en même temps qu'elles doivent faire face à des situations qui leur sont propres. L'examen permettra d'étudier, d'une part, les moyens par lesquels l'ONU pourrait surmonter les difficultés qu'elle rencontre partout dans le monde et, d'autre part, les possibilités de renforcement des différents mécanismes dont dispose l'Organisation dans les domaines de la paix et de la sécurité. Le groupe d'experts qui sera désigné pour procéder à l'examen devrait déposer son rapport à l'échéance d'avril 2015.

F. Règles édictées par l'Assemblée générale ou recommandées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en matière de communication de l'information par les missions politiques spéciales

1. Ressources extrabudgétaires

78. Conformément à la recommandation formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/65/602) et réaffirmée par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/259, selon laquelle le volume des ressources extrabudgétaires fournies aux missions politiques spéciales doit faire l'objet de renseignements complets, qui permettront de procéder à une analyse claire et transparente des crédits demandés au regard des moyens proposés au titre des différents types de financement et des besoins identifiés, on continue à s'efforcer de recueillir les données relatives aux ressources extrabudgétaires mises à la disposition des missions politiques spéciales ou qui ont été offertes par leur

intermédiaire. On trouvera à l'annexe III du présent rapport des précisions sur le montant estimatif des ressources extrabudgétaires mises à la disposition des missions ou de celles qui sont allouées pour les activités extrabudgétaires auxquelles elles participent.

2. Autres questions

79. Dans son rapport sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (A/68/7/Add.10 et Corr.1), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a pris note des informations communiquées dans le rapport établi par le Secrétaire général à l'intention de l'Assemblée générale et consacré aux prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/68/327) et a prié ce dernier de faire rapport sur un certain nombre de questions. Pour faire suite à la demande du Comité consultatif, à laquelle l'Assemblée générale a souscrit dans sa résolution 68/247, ces questions sont abordées dans les paragraphes ci-après.

Rôle de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme

80. Dans son rapport sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (A/68/7/Add.10, par. 106), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a pris note des informations qui lui avaient été fournies et dit compter que, dans le prochain budget des missions politiques spéciales, le Secrétaire général donnerait des précisions sur le rôle de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et sur la nature des liens qui les unissent au Département des affaires politiques et au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

81. L'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, qui a été créée en 2005 et institutionnalisée par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/235, regroupe 34 organismes des Nations Unies et organisations internationales. Il est situé au Département des affaires politiques et relève directement du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, qui en est le Président. Le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme a été créé en 2011 grâce à une contribution de l'Arabie saoudite, dont l'Assemblée générale a pris note avec satisfaction dans sa résolution 66/10. Par le truchement de l'Équipe spéciale, le Centre s'efforce de contribuer à la mise en œuvre intégrale des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/288. Le Centre fait rapport au Secrétaire général par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, qui est également le Directeur exécutif du Centre. Le Secrétaire général adjoint, qui est ainsi associé, est tenu pleinement informé de l'action du Bureau de l'Équipe spéciale auquel il fournit ses orientations, ses conseils et son appui, comme l'exigent sa fonction de Président de l'Équipe spéciale.

82. L'un des principaux mandats du Bureau de l'Équipe spéciale consiste à renforcer la coordination et la cohésion des activités que mène l'Organisation dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. C'est ainsi qu'il s'attache à coopérer et à

renforcer sa collaboration avec tous les sous-programmes du Département des affaires politiques et des missions politiques spéciales. Le Bureau collabore plus particulièrement avec les chefs de secteur du Département des affaires politiques, les différentes divisions du Département dont le domaine d'intervention intéresse le mandat de l'Équipe spéciale et dont certaines activités s'apparentent à la lutte contre le terrorisme et les missions politiques spéciales établies sur le terrain ou au Siège.

83. Les membres de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme comprennent la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée en application de la résolution 1526 (2004) et deux missions politiques spéciales. Outre le fait qu'elles constituent des composantes clefs de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions collaborent avec l'Équipe spéciale à différents niveaux, y compris sur le plan bilatéral et dans le cadre de projets communs et de groupes de travail, en vue de fournir aux États Membres une assistance en matière de lutte contre le terrorisme. L'Assemblée générale s'est félicitée de la création du Centre de lutte contre le terrorisme en 2011 dans sa résolution 66/10. Le Centre, qui est situé au sein du Bureau de l'Équipe spéciale, collabore étroitement avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, principalement par le biais de la mise en œuvre de projets et d'activités de lutte contre le terrorisme.

84. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, qui a été créée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1535 (2004), appuie l'action du Comité contre le terrorisme et coordonne la surveillance de l'application des résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005) du Conseil. La Direction exécutive préside trois groupes de travail de l'Équipe spéciale chargés des dossiers de la gestion des frontières, de la lutte contre le financement du terrorisme et des réponses juridiques en matière de lutte contre le terrorisme. En cette qualité, la Direction exécutive oriente les groupes de travail, avec l'appui du Bureau de l'Équipe spéciale, dans la mise en œuvre des activités requises dans ces domaines spécifiques. Par ailleurs, l'Équipe spéciale et la Direction exécutive collaborent étroitement dans le cadre de projets communs et dans des domaines d'intérêt partagé, tels que la gestion des frontières, le gel des avoirs et le renforcement du système de justice pénale. Elles tiennent également des réunions mensuelles destinées à améliorer la coordination et la cohésion des activités de l'Équipe spéciale. Le Bureau de l'Équipe spéciale participe régulièrement aux activités de la Direction exécutive et à celles du Comité contre le terrorisme.

85. Eu égard à la nécessité de consolider la collaboration entre l'Équipe spéciale et la Direction exécutive, les deux résolutions les plus récentes relatives à chacune de ces entités ont préconisé un renforcement de la coopération et de l'appui à la lutte contre le terrorisme. Dans sa résolution 2129 (2013), le Conseil de sécurité a invité la Direction exécutive à collaborer plus étroitement avec les organisations compétentes, et plus particulièrement avec l'Équipe spéciale et ses groupes de travail. Dans la quatrième résolution relative à l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (68/276), l'Assemblée générale a souligné le rôle que joue la Direction exécutive dans le renforcement de la lutte que mène l'Organisation contre le terrorisme et dans l'échange des informations pertinentes avec les organes compétents des Nations Unies chargés de la lutte contre le terrorisme.

Stratégie globale d'appui aux missions

86. Dans son rapport sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale et/ou le Conseil de sécurité (A/68/7/Add.10 et Corr.1), le Comité consultatif a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter des renseignements plus complets sur les avantages de la Stratégie globale d'appui aux missions pour les missions politiques spéciales dans son prochain rapport annuel sur la Stratégie. En attendant que ces renseignements soient communiqués dans le prochain rapport annuel sur la Stratégie, des informations y relatives sont également fournies dans la présente section.

87. Des données détaillées relatives à l'état d'avancement de la Stratégie globale d'appui aux missions ont été fournies dans deux rapports distincts : le quatrième rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la Stratégie globale d'appui aux missions (A/68/637 et Corr.1) et les deux annexes à son rapport intitulé « Aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies » (A/68/731). Le cinquième rapport annuel sur l'état d'avancement de la Stratégie globale d'appui aux missions, qui fera un point complet de la mise en œuvre, sera présenté à l'Assemblée générale, pour examen, à sa soixante-neuvième session.

88. L'exercice budgétaire 2014/15 des opérations de maintien de la paix est le dernier exercice consacré à la mise en œuvre du cadre quinquennal de la Stratégie. Par la suite, les principes, les outils et les avantages de la stratégie ainsi que toutes les activités restant à achever seront intégrés aux activités du Département de l'appui aux missions, des centres de services et des composantes d'appui aux missions. Après juin 2015, le Département de l'appui aux missions continuera à collaborer avec ses missions clientes et les départements chefs de file, à savoir le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix, en vue de poursuivre l'amélioration de la prestation des services d'appui aux missions sur le terrain. À cet égard, si l'achèvement de la Stratégie globale d'appui aux missions est programmé, le Département de l'appui aux missions continuera d'œuvrer à l'amélioration constante des résultats et de proposer, mettre en œuvre, suivre et faire connaître des initiatives de changement stratégique et des aménagements destinés à améliorer la prestation des services aux missions des Nations Unies sur le terrain.

89. Durant l'exercice budgétaire 2014/15 des opérations de maintien de la paix, les centres de services mis en place dans le cadre de la Stratégie globale d'appui aux missions continueront de fournir un appui aux missions politiques spéciales. Le Centre de services mondial de Brindisi fournit à la MANUL des services d'appui administratif et des services ayant trait aux finances et aux ressources humaines, qui n'exigent pas une présence sur place. Le Centre continue d'héberger du personnel de la MANUL et d'assurer parallèlement à la fois des services administratifs et un appui technique au sein de la mission. L'appui fourni par le Centre de services mondial à la MANUL permet à l'ONU d'économiser chaque année 2,5 millions de dollars. Comme indiqué l'année dernière, ces économies ont été rendues possibles par le fait que des fonctionnaires qui assurent un appui à la mission dans les domaines du budget, des finances, des ressources humaines, des achats, de l'informatique et des communications, de la logistique et du génie ont été basés au

Centre de Brindisi plutôt qu'au sein de la mission en Libye. Le Centre de services mondial a également fourni un appui opérationnel à la fermeture et à la liquidation de missions politiques spéciales (BNUB et BINUCSIL).

90. À partir d'octobre 2014, le Centre de services régional d'Entebbe fournira des services partagés à huit missions sur le terrain : deux missions dirigées par le Département des affaires politiques (BNUB et MANUSOM); cinq missions dirigées par le Département des opérations de maintien de la paix (MINUSCA, MONUSCO, MINUAD, FISNUA et MINUSS); le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) et la MANUSOM. En 2014, le Centre de services régional a également joué un rôle déterminant dans l'appui à la transition du BINUCA vers une nouvelle opération de maintien de la paix, la MINUSCA. Les tâches administratives n'exigeant pas une présence sur place dans les domaines des ressources humaines, de la gestion financière, des mouvements multimodaux et de leur contrôle et de l'appui en matière d'informatique et de communications ont été centralisées au niveau régional, afin d'assurer un appui homogène et de haute qualité au personnel de ces missions, de réduire la taille de celles-ci et de tirer parti des économies d'échelle. À cet égard, le BNUB et le BINUCA apporteront collectivement une contribution de 112 900 dollars aux ressources opérationnelles du Centre de services régional pour l'exercice 2014/15.

91. Dans le cinquième rapport sur l'état d'avancement de la Stratégie globale d'appui aux missions, le Département de l'appui aux Missions présentera des propositions visant à élargir le pilier des services partagés, dans le cadre d'un modèle général intégré d'appui aux missions sur le terrain. Il proposera également un cadre qui, s'il est adopté, permettra d'assurer progressivement des services partagés n'exigeant pas une présence sur place à toutes les missions sur le terrain, y compris les missions politiques spéciales et les opérations de maintien de la paix.

Bureau d'appui commun de Koweït

92. Au paragraphe 38 de son rapport sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale et/ou le Conseil de sécurité (A/68/7/Add.10 et Corr.1), qui a été entériné par le Secrétaire général dans sa résolution 68/247 A, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter une analyse complète des coûts et des avantages du Bureau d'appui commun de Koweït dans les prévisions budgétaires des missions politiques spéciales pour 2015.

93. Depuis la mise en place officielle du Bureau d'appui commun de Koweït en décembre 2012, le regroupement progressif du personnel d'appui administratif et des processus d'appui administratif de la MANUA et de la MANUI au sein d'un service d'appui unique au service des deux missions s'est poursuivi. Cette action a été dirigée par le Comité directeur du Bureau d'appui commun de Koweït (composé des chefs de l'appui à la mission de la MANUA et de la MANUI et de représentants du Département de l'appui aux missions) et par l'équipe de gestion du Bureau d'appui commun. Le Bureau d'appui commun a également assuré la fourniture de services d'appui dans les domaines des finances et des ressources humaines, au moyen des ressources existantes, pour le Centre régional des Nations Unies pour la

diplomatie préventive en Asie centrale et pour le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen.

94. Comme indiqué plus haut, dans le cadre du cinquième rapport sur l'état d'avancement de la Stratégie globale d'appui aux missions, le Département de l'appui aux missions élargira le pilier des services partagés à l'échelle des opérations sur le terrain qu'il administre. Par ailleurs, en l'absence de données relatives au montant total des ressources de la MANUA, il n'est guère possible de procéder actuellement à une analyse complète des coûts et des avantages des services partagés au Bureau d'appui commun de Koweït.

Ratios de dotation en véhicules et en matériel informatique

95. Le Département de l'appui aux missions a examiné les dotations en véhicules et en matériel informatique au sein des missions politiques spéciales et les a alignées, dans la mesure du possible, sur les ratios qu'il avait fixés et qui avaient été promulgués dans le Manuel des coûts et coefficients standard. Ainsi, les dotations proposées pour 2015 l'ont été sur la base des prévisions de déploiement de personnel pour l'exercice concerné, plutôt que sur la base de l'effectif autorisé. On trouvera dans le tableau 1 ci-après des informations sur les dotations en véhicules proposées pour 2015.

Tableau 1
Dotations en véhicules proposées pour 2015

Mission	Effectif proposé pour 2015 ^a	Effectif ajusté en fonction des taux de vacances de postes ^a	Dotation standard ^{b, c}	Dotation proposée au budget pour 2015 ^{b, c}	Écart (pourcentage)
CMCN	11	10	4	7	75
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive	8	8	4	5	25
BINUGBIS	111	100	38	47	24
MANUI	512	433	194	211	9
BRENUAC	21	20	8	9	13
MENUB	87	72	28	28	0
Coordonnateur spécial des Nations Unies pour les opérations de secours d'urgence au Libéria	23	23	17	17	0
BRSAO	32	30	13	8	(39)
MANUSOM	284	244	83	47	(43)
Total	1 089	940	389	379	(3)

^a Comprend le personnel de l'ONU recruté sur le plan international, les administrateurs recrutés sur le plan national, les Volontaires des Nations Unies, ainsi que les militaires et le personnel de police (observateurs militaires, police militaire et personnel de police civile).

^b Berlines à quatre roues motrices standard ou de luxe (véhicules de transports des soldats et véhicules utilitaires, autocars et voitures électriques non compris).

^c Sur la base de matériel standard visé dans le Manuel des coûts et coefficients standard.

96. Un certain nombre de missions politiques spéciales (BRENUAC, Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive, CMCN et BINUGBIS) font apparaître des prévisions de dotation en véhicules supérieures à la dotation standard, en raison du caractère limité du parc existant. Les ratios supérieurs à la moyenne, particulièrement dans les petites missions, résultent de la durée d'utilisation limitée des véhicules polyvalents mis à la disposition du personnel de ces missions. Pour deux missions politiques spéciales (BRSOA et MANUSOM), les dotations en véhicules proposées sont inférieures à la dotation standard en raison des conditions opérationnelles sur le terrain. Pour l'ensemble des missions politiques spéciales, les dotations en véhicules proposées sont inférieures de 3 % à la dotation standard.

97. On trouvera dans le tableau 2 ci-après des informations sur les dotations en ordinateurs proposées pour 2015.

Tableau 2
Dotations en ordinateurs proposées pour 2015

Mission	Effectif proposé pour 2015 ^a	Effectif ajusté en fonction des taux de vacances de postes ^a	Ordinateurs ^b			
			Dotation standard ^c	Dotation standard plus prévisions de dépenses au titre des pièces de rechange	Dotation proposée au budget pour 2015	Écart (pourcentage)
BRENUAC	27	26	26	36	49	36
MANUI	903	787	780	972	1 163	20
MANUSOM	284	244	244	332	364	10
MENUB	87	72	83	83	83	0
BRSOA	48	42	42	54	54	0
CMCN	23	22	22	38	38	0
Coordonnateur spécial des Nations Unies pour les opérations de secours d'urgence au Libéria	81	80	78	78	78	0
BINUGBIS	151	139	150	150	145	(3)
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive	30	29	29	45	35	(22)
Total	1 634	1 441	1 454	1 788	2 009	12

^a Comprend le personnel recruté sur le plan international et sur le plan national, les Volontaires des Nations Unies, la Police des Nations Unies, les observateurs militaires des Nations Unies, le personnel fourni par des gouvernements et les officiers d'état-major.

^b Ordinateurs de bureau, ordinateurs portables et ordinateurs de type netbook.

^c Sur la base de matériel standard visé dans le Manuel des coûts et coefficients standard.

98. Pour la plupart des missions politiques spéciales, les dotations en ordinateurs correspondent aux ratios standard. Pour l'ensemble des missions politiques spéciales, les dotations en ordinateurs proposées sont supérieures de 12 % à la dotation standard, en raison principalement d'une dotation supérieure à la dotation standard à la MANUI.

Opérations aériennes

99. Dans son rapport sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (A/67/604), entériné par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/246, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a demandé que soient fournies des informations sur les opérations aériennes, notamment sur les dépenses de l'exercice précédent, les crédits de l'exercice en cours et le montant du budget proposé, avec la ventilation des coûts entre les missions et entre les types de moyens aériens.

100. À l'annexe IV du présent document, des informations sont fournies, par mission, sur les crédits et les dépenses de 2013, le budget approuvé pour 2014 et le projet de budget pour 2015, s'agissant des opérations aériennes. On n'y retrouve pas d'informations sur la MANUA et la MANUL, le budget de 12 mois de ces missions devant être élaboré durant le premier semestre de 2015. Le tableau ne comporte pas non plus d'informations sur les quatre missions qui ont achevé ou achèveront leurs activités en 2014 et qui seront interrompues en 2015.

101. Pour 2015, 84 % des ressources prévues pour les opérations aériennes sont consacrées à la MANUA et à la MANUI. Comme indiqué à l'annexe IV, le montant global des ressources demandées pour les opérations aériennes passe de 27,1 millions de dollars en 2014 à 34,0 millions de dollars en 2015, soit une hausse de 6,9 millions de dollars (25,6 %). Pour sept missions sur huit, les ressources demandées pour les opérations aériennes augmentent en 2015 par rapport à 2014. Les hausses s'élèvent à 40 % ou plus pour quatre missions, à savoir le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, le BINUGBIS et la MANUSOM.

102. Pour le BINUGBIS et le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Sahel, l'augmentation des ressources demandées pour 2015 par rapport à 2014 s'explique principalement par les nouvelles modalités de partage des coûts (65:20:10:5 respectivement) et par le nouveau contrat de location d'un avion que se partageront le BRSAO, le BINUGBIS, le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Sahel et le CMCN. L'augmentation des ressources demandées pour l'Envoyé spécial pour la région Grands Lacs s'explique principalement par une augmentation du nombre de vols spéciaux programmés, qui passent de quatre en 2014 à six en 2015. L'augmentation des ressources demandées pour la MANUSOM est principalement due à une augmentation du nombre total de moyens aériens et du nombre d'heures de vol.

Dépenses communes de personnel concernant les fonctionnaires recrutés sur le plan national

103. Au paragraphe 21 de son rapport sur les Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale et/ou le Conseil de sécurité (A/68/7/Add.10 et Corr.1), le Comité consultatif pour les questions administratives

et budgétaires a demandé que des informations relatives aux dépenses communes de personnel concernant les fonctionnaires recrutés sur le plan national figurent dans les prévisions de dépenses des missions politiques spéciales pour 2015.

104. Les dépenses communes de personnel sont tributaires du profil des fonctionnaires, à savoir, par exemple, la situation de famille et le nombre de personnes à charge, et peuvent présenter des variations entre missions et entre différentes périodes au sein d'une même mission. Les dépenses communes de personnel sont donc budgétisées sur la base d'un pourcentage des crédits demandés au titre des rémunérations, compte étant tenu des pourcentages observés précédemment.

105. On trouvera à l'annexe VIII des informations sur le pourcentage des traitements budgétés en 2014 et 2015, ayant servi de base au calcul des dépenses communes de personnel.

Postes faisant l'objet d'un partage des coûts

106. Au paragraphe 91 de son rapport (A/68/7/Add.10 et Corr.1), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a demandé des informations concernant les postes qui font l'objet d'un partage des coûts avec des fonds et programmes ou avec des départements concernés du Secrétariat, y compris en ce qui concerne la part imputée sur le budget du Département des affaires politiques au titre de tels dispositifs.

107. Des informations sont fournies à l'annexe IX sur les postes inscrits au projet de budget pour 2015, qui font l'objet d'un partage des coûts.

Services de sécurité

108. Au paragraphe 180 de son rapport (A/68/7/Add.10 et Corr.1), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a demandé des informations concernant le recours à des sociétés de sécurité privées.

109. En conséquence, des informations sont fournies à l'annexe VII sur les ressources en matière de sécurité prévues dans le projet de budget pour 2015.

II. Analyse de l'exécution du budget et des ressources nécessaires au titre des missions politiques spéciales

A. Résultats estimatifs pour 2014

110. Le budget total approuvé pour les 38 missions politiques spéciales s'élevait à 646 millions de dollars. Les dépenses correspondantes étant estimées à 634 millions de dollars, il reste un solde inutilisé global de 12 millions. Ces données sont ventilées par groupe au tableau 3, par mission au tableau 6 et par grande rubrique de dépenses au tableau 7.

Tableau 3
**Récapitulatif de l'utilisation des ressources financières
pour l'exercice 2014 (montants estimatifs)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 ^{er} janvier-31 décembre 2014			
	Crédit ouvert	Montant estimatif des dépenses	Écart	Écart (en pourcentage)
	(a)	(b)	(c) = (a) – (b)	(d) = (c)/(a)
Groupe I	38 116,3	34 720,5	3 395,8	8,9
Groupe II	36 112,2	35 821,5	290,7	0,8
Groupe III ^a	244 096,5	232 833,3	11 263,2	4,6
MANUA	191 364,5	189 936,0	1 428,5	0,7
MANUI	136 306,4	140 718,6	(4 412,2)	(3,2)
Total partiel (net)	645 995,9	634 029,9	11 966,0	1,9

^a MANUL, BINUCA, BINUCSIL, BNUB, et Coordonnateur spécial de la Mission conjointe OIAC-ONU.

111. En 2014, les missions politiques spéciales devraient globalement utiliser 98,1 % des crédits ouverts. Le solde inutilisé de 12 millions de dollars, provenant surtout des groupes I (3,4 millions de dollars) et III (11,3 millions de dollars), est en partie effacé par les dépenses au titre de la MANUI, qui ont dépassé les crédits approuvés d'un montant estimé à 4,4 millions de dollars.

112. Le solde inutilisé des missions du groupe I, soit 3,4 millions de dollars, tient pour l'essentiel au personnel civil. Les sources des écarts importants constatés au sein du Groupe I sont les suivantes :

a) Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Syrie (1,5 million de dollars) et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel (0,5 million), principalement en raison d'un taux de vacance de postes plus élevé que prévu pour le personnel recruté sur le plan international;

b) Le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre (0,4 million de dollars), le poste de Conseiller spécial étant resté vacant d'avril à août 2014, ce qui a réduit les dépenses au titre du personnel et des voyages par rapport au budget;

c) Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud (0,3 million de dollars), en raison d'un taux de vacance de postes plus élevé que prévu dans le budget pour le personnel recruté sur le plan international et de la reprise des négociations à Addis-Abeba, qui s'est traduite par des dépenses moins élevées au titre des voyages.

113. La sous-utilisation des crédits ouverts pour le groupe I est en partie rentabilisée par le dépassement intervenu au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs (0,2 million de dollars), lequel s'explique par :

a) Les dépenses effectuées au titre du personnel civil, sous l'effet conjugué : i) de l'approbation par l'Assemblée générale d'un nombre d'emplois de temporaire supérieur au budget; ii) d'un taux moyen de vacance de postes plus faible que celui du budget pour le personnel recruté sur les plans national et international; iii) du recrutement d'un secrétaire général adjoint à temps plein à compter du 1^{er} septembre 2014 alors que le budget ne retenait qu'un contrat-cadre; iv) de dépenses plus élevées au titre de l'indemnité de poste du fait du transfert de trois postes de Dublin à Genève à compter du 1^{er} septembre 2014;

b) Les dépenses effectuées au titre des voyages, en raison surtout de l'augmentation du nombre des déplacements faits dans la région des Grands Lacs à l'appui des activités des Missions et du surcroît d'activité du Secrétaire général adjoint, employé à plein temps à partir du 1^{er} septembre 2014, alors que le budget de 2014 ne permet de financer qu'un contrat-cadre.

114. Pour l'ensemble des missions du groupe III, la sous-utilisation des crédits approuvés est chiffrée à 11,3 millions de dollars. À la différence du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, seule mission à tabler sur une utilisation intégrale de ses ressources approuvées, 8 des 12 missions actives en 2014 estiment qu'elles auront sous-utilisé leurs crédits, et parmi elles principalement :

a) La MANUL (6,6 millions de dollars), qui n'a pu s'acquitter pleinement de son mandat au cours de l'année, par suite de l'évacuation et la réinstallation de son personnel présent en Libye, à cause de la détérioration de la situation sur le plan de la sécurité dans ce pays;

b) Le BINUCA (3,3 millions de dollars), à cause de la détérioration des conditions de sécurité en République centrafricaine, qui a amené le Conseil de sécurité à décider de le remplacer, le 10 avril 2014, par une opération de maintien de la paix des Nations Unies (la MINUSCA);

c) Le BINUGBIS (1,8 million de dollars), en raison d'un taux de vacance de postes plus élevé pour le personnel recruté sur le plan international, que le taux retenu dans le budget.

115. Cette sous-utilisation des crédits est en partie neutralisée par les dépassements de crédits des missions ci-après :

a) La MANUSOM (0,9 million de dollars), surtout pour les dépenses communes de personnel, supérieures aux montants budgétisés pour l'affectation des fonctionnaires et leur entrée en fonctions dans la phase de démarrage de la Mission, en 2014;

b) La Mission conjointe OIAC-ONU en Syrie (1,7 million de dollars), dont le mandat a été prolongé pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2014 afin qu'elle puisse mener à bien certaines activités résiduelles telles que la mise en place des mécanismes voulus pour permettre à l'OIAC de poursuivre ses vérifications en République arabe syrienne;

c) Le BRSAO (0,1 million de dollars), en raison surtout des dépenses supplémentaires de rénovation liées au déménagement du bureau dans les nouveaux locaux et au nombre d'heures de vol de l'aéronef supérieur au chiffre budgétisé.

116. Le dépassement de crédits de 4,4 millions de dollars de la MANUI s'explique principalement par des dépenses supérieures au budget au titre de personnel civil (15,9 millions de dollars), en partie compensées par les économies réalisées au titre des militaires et du personnel de police (1,9 million de dollars) et des dépenses opérationnelles (9,7 millions de dollars). Le dépassement de crédits au titre du personnel civil s'explique par des dépenses communes de personnel plus élevées que prévu au budget. La sous-utilisation des crédits affectés aux militaires et au personnel de police tient pour sa part principalement au coût plus faible des rations, en raison du transfert des groupes de gardes des Nations Unies du complexe des Nations Unies de Tamimi à celui d'Erbil intervenu en juin 2014, par suite de la détérioration de la situation sur le plan de la sécurité en Iraq. Quant à la sous-utilisation des crédits affectés aux dépenses opérationnelles, elle se répartit pour l'essentiel comme suit :

a) Fournitures, services et matériels divers (3,3 millions de dollars), en raison du coût moins élevé des rations du fait de la réinstallation du personnel en dehors de Bagdad pour des raisons de sécurité, d'où une baisse des dépenses effectuées au titre de l'hébergement et des rations et les formations étant dispensées dans la mesure du possible en interne plutôt qu'à l'extérieur, pour les honoraires et les fournitures;

b) Installations et infrastructures (2,4 millions de dollars), principalement en raison de l'obtention de tarifs intéressants pour les services d'entretien contractuels et d'une moindre consommation de carburant des groupes électrogènes grâce à l'amélioration de la distribution d'électricité en Iraq;

c) Transports aériens (2,3 millions de dollars), le nombre des heures de vol ayant été inférieur au chiffre prévu dans le budget par suite de la dégradation des conditions de sécurité.

B. Ressources demandées pour 2015

117. Au total, le montant net des ressources nécessaires pour 2015 aux 35 missions visées dans le présent rapport et ses additifs s'établit à 485 160 800 dollars (soit un montant brut de 513 182 600 dollars). Dans l'attente de plus amples précisions sur le mandat et les activités de la MANUA et de la MANUL, le présent rapport retient, pour ces missions, un montant de ressources couvrant six mois de l'année 2015. Ce montant temporaire leur garantit les moyens financiers nécessaires à la poursuite de leurs activités pendant le premier semestre de 2015, en attendant que la situation sur le terrain soit devenue suffisamment claire pour qu'il soit possible de préciser les ressources nécessaires sur l'ensemble de l'année. Cette situation temporaire permettra également aux missions d'élaborer des propositions budgétaires très complètes intégrant pleinement les décisions du Conseil de sécurité et couvrant tout l'éventail de leurs activités en 2015. En conséquence, une prolongation technique de 50 % du montant estimatif des dépenses de 2014 est proposée pour la MANUA et la MANUL pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015. Des propositions détaillées pour 2015 seront élaborées pour examen par l'Assemblée générale dans le courant de la deuxième partie de la reprise de la soixante-neuvième session.

118. Les tableaux 6, 7 et 8 ci-après présentent, respectivement, les montants estimatifs des dépenses, les ressources nécessaires par grande rubrique de dépenses et les effectifs nécessaires, par mission ou groupe de missions. Le tableau 6 offre la

liste complète des missions politiques spéciales, en indiquant pour chacune, le montant des crédits ouverts pour l'exercice 2014, le montant estimatif des dépenses en fin d'année et les écarts éventuels entre les deux, les ressources nécessaires pour 2015, leur montant net, compte tenu du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2014, et la différence entre les prévisions de dépenses pour 2015 et les crédits ouverts au budget de 2014. Il indique en outre les textes portant autorisation des différentes missions et la date d'expiration de leurs mandats respectifs. On trouvera dans les paragraphes ci-après des précisions pour chaque groupe.

Tableau 4

Récapitulatif des prévisions de dépenses pour 2015 (par groupe)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2014			2015			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Montant estimatif du solde inutilisé	Total 2015	Total net ^a	Écart (2014-2015)	Écart (en pourcentage)
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)	(e) = (d) - (c)	(f) = (d) - (a)	(g) = (f)/(a)
Groupe I	38 116,3	34 720,5	3 395,8	37 312,3	33 916,5	(804,0)	(2,1)
Groupe II	36 112,2	35 821,5	290,7	35 211,0	34 920,3	(901,2)	(2,5)
Groupe III ^{b, c}	244 096,5	232 833,3	11 263,2	180 460,9	169 197,7	(63 635,6)	(26,1)
MANUA ^b	191 364,5	189 936,0	1 428,5	94 968,0	93 539,5	(96 396,5)	(50,4)
MANUI	136 306,4	140 718,6	(4 412,2)	137 208,6	141 620,8	902,2	0,7
Montant net total	645 995,9	634 029,9	11 966,0	485 160,8	473 194,8	(160 835,1)	(24,9)

^a Montant net des ressources nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2014.

^b Les montants prévus pour 2015 dans le cas de la MANUL (groupe III) et de la MANUA en 2015 ne correspondent qu'aux six mois de financement temporaire prévus en attendant l'établissement des budgets complets sur 12 mois.

^c Le groupe III comprend les missions qui ont terminé ou termineront leur mission en 2014, à savoir : le BINUCA, le BINUCSIL, le BNUB et la Mission conjointe OIAC-ONU.

119. Dans l'ensemble, le présent rapport fait apparaître pour 2015 une baisse de 160,8 millions de dollars des dépenses au titre des missions politiques spéciales par rapport aux 646,0 millions de dollars approuvés pour 2014. On notera toutefois qu'il n'en aurait pas été ainsi si la MANUA et la MANUL avaient présenté des budgets en année pleine.

120. Pour passer à l'analyse par groupe, des réductions de ressources sont proposées pour les groupes I, II et III et pour la MANUA. La MANUI est la seule mission à afficher une augmentation des ressources proposées par rapport à 2014.

121. De 2014 à 2015, on constate une baisse globale de 0,8 million de dollars pour le groupe I, où 9 missions politiques spéciales sur 11 voient leurs ressources prévues diminuer, les 2 autres (le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Sahel et le Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs) voyant les leurs augmenter. Dans l'ensemble, cette évolution tient surtout aux réductions prévues pour les catégories Voyages, Communications et Consultants, qui se trouvent en partie compensées par des hausses pour le personnel civil et les transports aériens. Quant aux

augmentations proposées, elles tiennent, dans le cas du Bureau de l'Envoyé spécial pour la région du Sahel, à la création envisagée de trois nouveaux postes temporaires et à des dépenses de transport aérien majorées pour tenir compte de l'activité accrue de cette mission. Dans celui du Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, les augmentations demandées s'expliquent principalement par : a) l'inscription d'un montant destiné à compléter le financement du tableau des effectifs en 2015, du fait qu'en 2014 l'Assemblée générale a approuvé un nombre de postes temporaires supérieur à ce que la dotation de 2014 approuvée pour le personnel temporaire pouvait financer; b) le déploiement intégral des effectifs et la diminution du taux de vacance de postes prévus pour 2015, au lieu du déploiement échelonné et du taux de vacance plus élevé de 2014; c) les ressources correspondant à un poste temporaire supplémentaire (P-4) proposé pour 2015; d) le montant requis pour l'engagement temporaire d'un secrétaire général adjoint à temps plein en 2015, alors que le budget de 2014 ne prévoyait qu'un engagement sur la base des services effectifs; e) le transfert de trois postes temporaires de Dublin à Genève, entraînant une augmentation des coûts d'indemnité de poste; f) l'augmentation des ressources nécessaires au titre des voyages.

122. Globalement, les 13 missions politiques spéciales du groupe II affichent pour 2015 une baisse de 0,9 million de dollars, à laquelle concourent 8 d'entre elles, par rapport à 2014. Cette évolution tient au premier chef au non-renouvellement, en 2015, d'une dépense ponctuelle de 2 millions de dollars effectuée en 2014 pour le déménagement des bureaux de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. Elle est en partie effacée par les hausses prévues pour cinq missions du groupe, essentiellement à cause de changements apportés aux mandats du Groupe d'experts sur la Libye, du Groupe d'experts sur le Soudan et de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée en vertu de la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité. Pour les Groupes d'experts sur la Libye et sur le Soudan, il s'agit d'une augmentation du nombre de leurs membres ou de l'allongement de leur durée de fonctionnement, qui passe de 11 à 12 mois. Dans le cas de l'Équipe d'appui analytique, ce changement consiste en l'obligation nouvelle de traduction des listes récapitulatives relatives aux sanctions dans les six langues officielles de l'Organisation. Pour deux missions du groupe II, les prévisions correspondent à d'importantes augmentations de ressources au titre du personnel civil, à savoir : a) dans le cas du Groupe d'experts sur le Yémen, en raison de l'application d'un taux de vacance de postes nul pour 2015, au lieu des 63 % inscrits au budget en 2014, année de sa création; b) dans celui de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, où il est proposé de créer deux postes supplémentaires de temporaire et d'en reclasser un autre et où le taux de vacance de postes est prévu à la baisse et les coûts salariaux, à la hausse.

123. Pour les missions du groupe III, si l'on ne tient pas compte de la MANUL, dont le budget, provisoire, ne couvre que six mois, les prévisions correspondent à une augmentation globale de 25,5 millions de dollars. En revanche, si l'on en tient compte, l'ensemble accuse une baisse de 12,5 millions de dollars. Qui plus est, si l'on prend en considération les quatre missions terminées (BINUCA, BINUCSIL, BNUB et Mission conjointe OIAC-ONU), la diminution globale ressort à 63,6 millions de dollars pour le groupe III.

124. Pour leur part, les missions du groupe III qui présentent des propositions budgétaires complètes pour 2015 affichent une augmentation globale de 25,5 millions de dollars, qui s'explique principalement par :

a) La prise en compte de la création, par le Conseil de sécurité, de la MENUB, qui entrera en activité en janvier 2015 et pour laquelle des ressources sont pour la première fois demandées, à hauteur de 12,3 millions de dollars;

b) Une augmentation nette des ressources destinées à la MANUSOM (12,9 millions de dollars), due avant tout à la budgétisation intégrale, c'est à dire sur 12 mois au lieu de 9 en 2014, du groupe des gardes des Nations Unies et l'application d'un taux de vacance de postes nul en 2015, contre 5 % en 2014; les augmentations de ressources prévues au titre du personnel civil, pour financer la création de 21 nouveaux postes de temporaire et 14 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international sur 12 mois au lieu de 4 en 2014; les ressources requises pour 17 postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) chargé de l'appui électoral en 2015; des augmentations au titre des installations et infrastructures ainsi que des transports aériens, tenant principalement à une hausse du nombre total d'appareils et du nombre d'heures de vol prévues.

125. Trois des huit missions du groupe III, qui présentent des propositions budgétaires complètes pour 2015, affichent des baisses par rapport à 2014. Il s'agit de la CMCN (Commission mixte Cameroun-Nigéria) (0,7 million de dollars), de l'UNSCOL (Coordonnateur spécial pour le Liban) (0,1 million de dollars) et du BRENUAC (Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale) (27 000 dollars). Les trois autres missions du groupe prévoient des hausses pour 2015 par rapport à 2014, à savoir :

a) 0,8 million de dollars pour le BRSAO, principalement en raison de l'accroissement des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan international, qui correspond à la proposition de créer deux nouveaux postes temporaires et à une hausse de l'indemnité de poste, ainsi que d'augmentations au titre des opérations aériennes, du fait de l'entrée en vigueur en janvier 2015 d'un nouveau contrat de location d'avion;

b) 0,4 million de dollars pour le BINUGBIS, à cause surtout des hausses à prévoir au titre du personnel recruté sur le plan national, vu la création proposée de quatre nouveaux postes temporaires, de la diminution du taux de vacance de postes prévu pour le personnel recruté sur le plan national et de la modification du taux de change, ainsi que des augmentations prévues au titre des opérations aériennes, dues à l'entrée en vigueur, en janvier 2015, de nouveaux accords relatifs à la participation au coût de location d'un aéronef utilisé conjointement par le BRSAO (65 %), le BINUGBIS (20 %), le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel (10 %) et la CMCN (5 %), et tenant compte d'un nouveau contrat de location d'avion prenant effet en janvier 2015;

c) 0,1 million de dollars pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, en raison des hausses de dépenses prévues au titre du personnel civil du fait du reclassement proposé du poste de chef de mission ayant rang de sous-secrétaire général à celui de secrétaire général adjoint et de l'augmentation des traitements des administrateurs recrutés sur le plan national en application d'un barème révisé.

126. Comme on l'a vu plus haut, et à la manière de la MANUL, le présent rapport retient pour la MANUA un montant de ressources correspondant à un budget temporaire de six mois, en attendant la présentation d'un projet de budget complet au cours de la deuxième partie de la reprise de la soixante-neuvième session.

127. Pour l'instant, une augmentation de 0,9 million de dollars par rapport à 2014, calculée sur la base des premières estimations, est proposée pour 2015. Elle s'explique principalement par des hausses des dépenses au titre du personnel civil (12,6 millions de dollars), qui sont en partie compensées par des baisses pour les militaires et personnel de police (2,9 millions de dollars) et les dépenses opérationnelles (8,8 millions de dollars). Les hausses en question correspondent principalement à l'augmentation des dépenses communes de personnel recruté sur le plan international prévue d'après leurs tendances d'évolution. Ces hausses sont en partie compensées par de moindres ressources prévues pour les Militaires et personnel de police, en raison de la suppression du montant destiné à l'hébergement au complexe de l'Organisation des Nations Unies de Tamimi et au montant réduit prévu pour les frais de voyage des contingents, étant donné que la fréquence des relèves est passée de deux à une par an, ce cycle de 12 mois faisant suite à l'adoption de la résolution 67/261 de l'Assemblée générale. La baisse des ressources demandées pour les dépenses opérationnelles tient essentiellement aux éléments suivants :

- a) Une réduction des tarifs contractuels des services d'entretien;
- b) La baisse du montant demandé pour les pièces de rechange et fournitures, la mission détenant un stock suffisant de ces pièces;
- c) La suppression du montant correspondant à la gratuité des repas et du logement du personnel civil ou en tenue, qui a entraîné une diminution des ressources nécessaires au titre des rations et une baisse du coût des services de nettoyage.

Postes temporaires

128. Le tableau 5 présente le nombre, la catégorie et la classe des postes demandés pour chaque mission. L'effectif civil total est récapitulé ci-dessous pour chaque groupe.

Tableau 5
Récapitulatif des effectifs civils proposés (par groupe)

	<i>Effectif approuvé pour 2014</i>	<i>Effectif proposé pour 2015</i>	<i>Écart (en pourcentage)</i>	
	(a)	(b)	(c) = (b) – (a)	(d) = (c)/(a)
Groupe I	208	212	4	1,9
Groupe II	88	90	2	2,3
Groupe III ^{a, b}	1 365	1 039	(326)	(23,9)
MANUA	1 690	1 690	–	–

	Effectif approuvé pour 2014	Effectif proposé pour 2015	Écart (en pourcentage)	
	(a)	(b)	(c) = (b) – (a)	(d) = (c)/(a)
MANUI ^c	951	900	(51)	(5,4)
Total	4 302	3 931	(371)	(8,6)
Total ne tenant pas compte de 439 postes inscrits au budget de 2014 pour des missions qui n'existeront plus en 2015				
	3 863	3 931	68	1,8

^a La diminution nette de 326 postes dans le groupe III résulte de la disparition de 439 postes actuellement affectés aux quatre missions terminées (BINUCA, BINUCSIL, BNUB et Mission conjointe OIAC-ONU), qui est en partie contrebalancée par la proposition de création de 113 postes pour les missions en cours ou nouvelles du groupe III.

^b Le chiffre indiqué pour 2015 correspond à la reconduction de 384 postes temporaires à la MANUL.

129. Au total, il est proposé de ramener les effectifs civils de 4 302 à 3 931 postes, soit une réduction globale de 371 postes. Celle-ci tient pour l'essentiel au fait que quatre missions du groupe III n'existeront plus en 2015 et qu'à la suite de l'examen de la composante civile de la MANUI l'effectif civil de cette mission sera réduit. Ces diminutions sont en partie compensées par l'effectif proposé pour la MENUB, qui doit être mise sur pied le 1^{er} janvier 2015, et par l'augmentation de celui de la MANUSOM.

130. En ce qui concerne les effectifs indiqués au tableau 5 pour la MANUL (groupe III) et la MANUA, ils correspondent à la reconduction temporaire, pendant six mois, du nombre de postes approuvé pour 2014, en attendant l'élaboration du budget complet de l'exercice.

131. On trouvera à l'annexe V du présent rapport un récapitulatif des changements proposés pour les missions en activité en 2015 ainsi que les principaux facteurs des écarts observés. L'augmentation nette de 68 postes, en 2015, proposée pour les 35 missions politiques spéciales concernées, correspond pour l'essentiel aux postes proposés pour la MENUB. C'est pour la MANUI, par suite de l'examen de son effectif civil, qu'est proposée la réduction d'effectif la plus importante.

132. L'annexe VI du présent document présente les taux de vacance de postes des missions politiques spéciales prévus au budget de 2014, les taux effectifs moyens de la période de janvier à août 2014 et les taux proposés pour 2015. Les taux proposés pour le budget de 2015 tiennent compte des taux effectifs de 2014 et des déploiements prévus.

Tableau 6
Montant estimatif des dépenses au titre des missions politiques spéciales
 (En milliers de dollars des États-Unis)

		<i>1^{er} janvier-31 décembre 2014</i>			<i>Montants nécessaires pour 2015</i>				<i>Mandats et dates d'expiration</i>
		<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart : solde inutilisé (dépassement)</i>	<i>Total</i>	<i>Total net</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Variation</i>	
		<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3 = (1 - 2)</i>	<i>4</i>	<i>5 = (4 - 3)</i>	<i>6</i>	<i>7 = (4 - 1)</i>	<i>8</i>
I. Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général									
1	Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	1 338,6	1 155,3	183,3	1 161,0	977,7	—	(177,6)	Résolutions 62/222, 63/245, 64/238, 65/241, 66/230, 67/233 et 68/242 de l'Assemblée générale; durée indéterminée
2	Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	3 388,4	2 976,1	412,3	3 183,3	2 771,0	12,0	(205,1)	Série de résolutions du Conseil de sécurité, dont les résolutions 186 (1964), 367 (1975), 1250 (1999), 1475 (2003), 1758 (2007), 1818 (2008), 1873 (2009), 1930 (2010) et 1986 (2011); durée indéterminée
3	Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	2 435,6	2 173,8	261,8	2 171,0	1 909,2	—	(264,6)	Résolution 1366 (2001) du Conseil de sécurité; S/2004/567-S/2004/568; durée indéterminée
4	Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	657,6	572,5	85,1	586,8	501,7	—	(70,8)	S/2005/497-S/2005/498; résolutions 1813 (2008) et 2099 (2013) du Conseil de sécurité; durée indéterminée
5	Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	723,6	580,0	143,6	654,3	510,7	—	(69,3)	Résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité; PRST/2006/3; durée indéterminée
6	Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	2 193,1	2 107,7	85,4	2 042,6	1 957,2	—	(150,5)	S/2010/103-S/2011/279; durée indéterminée

		1 ^{er} janvier-31 décembre 2014			Montants nécessaires pour 2015				
		Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart : solde inutilisé (dépassement)	Total	Total net	Dépenses non renouvelables	Variation	Mandats et dates d'expiration
		1	2	3 = (1 – 2)	4	5 = (4 – 3)	6	7 = (4 – 1)	8
7	Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	12 644,5	11 151,0	1 493,5	11 871,1	10 377,6	54,5	(773,4)	Résolution 66/253 de l'Assemblée générale; durée indéterminée
8	Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud	1 672,7	1 345,3	327,4	1 319,5	992,1	19,5	(353,2)	S/2011/474-S/2011/475; durée indéterminée
9	Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen	5 362,0	5 192,1	169,9	5 352,3	5 182,4	2,0	(9,7)	S/2011/474-S/2011/475; durée indéterminée
10	Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel	3 323,4	2 855,6	467,8	3 987,7	3 519,9	23,5	664,3	S/2011/474-S/2011/475; durée indéterminée
11	Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	4 376,8	4 611,1	(234,3)	4 982,7	5 217,0	11,5	605,9	Résolution 2098 (2013) du Conseil de sécurité; durée indéterminée
Total partiel I		38 116,3	34 720,5	3 395,8	37 312,3	33 916,5	123,0	(804,0)	
II. Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts									
12	Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	2 514,7	2 465,3	49,4	2 406,6	2 357,2	–	(108,1)	Résolution 2111 (2013) du Conseil de sécurité; 25 novembre 2014
13	Groupe d'experts sur le Libéria	531,6	320,9	210,7	314,0	103,3	–	(217,6)	Résolution 2128 (2013) du Conseil de sécurité; 10 décembre 2014
14	Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	1 307,8	1 204,9	102,9	1 282,5	1 179,6	–	(25,3)	Résolution 2153 (2014) du Conseil de sécurité; 30 mai 2015
15	Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	1 424,8	1 334,9	89,9	1 364,7	1 274,8	–	(60,1)	Résolution 2136 (2014) du Conseil de sécurité; 1 ^{er} février 2015
16	Groupe d'experts sur le Soudan	1 322,6	1 311,0	11,6	1 468,1	1 456,5	–	145,5	Résolution 2138 (2014) du Conseil de sécurité; 13 mars 2015

		1 ^{er} janvier-31 décembre 2014			Montants nécessaires pour 2015				Mandats et dates d'expiration
		Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart : solde inutilisé (dépassement)	Total	Total net	Dépenses non renouvelables	Variation	
		1	2	3 = (1 - 2)	4	5 = (4 - 3)	6	7 = (4 - 1)	
17	Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	2 797,9	2 704,2	93,7	2 729,6	2 635,9	–	(68,3)	Résolution 2141 (2014) du Conseil de sécurité; 5 avril 2015
18	Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran	2 971,5	2 965,7	5,8	2 782,2	2 776,4	–	(189,3)	Résolution 2159 (2014) du Conseil de sécurité; 9 juillet 2015
19	Groupe d'experts sur la Libye	1 270,7	1 502,9	(232,2)	1 593,2	1 825,4	2,1	322,5	Résolution 2174 (2014) du Conseil de sécurité; 13 avril 2015
20	Groupe d'experts sur la République centrafricaine	1 476,1	1 222,7	253,4	1 519,6	1 266,2		43,5	Résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité; 5 janvier 2015
21	Groupe d'experts sur le Yémen	2 217,3	2 254,0	(36,7)	2 830,4	2 867,1		613,1	Résolution 2140 (2014) du Conseil de sécurité; 26 mars 2015
22	Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité	4 447,0	4 504,0	(57,0)	4 496,1	4 553,1	–	49,1	Résolution 2083 (2012) du Conseil de sécurité; 16 juin 2015
23	Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)	3 112,0	3 098,7	13,3	3 102,0	3 088,7	13,3	(10,0)	Résolutions 1810 (2008) et 1977 (2011) du Conseil de sécurité; 25 avril 2021
24	Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	10 718,2	10 932,3	(214,1)	9 322,0	9 536,1	8,3	(1 396,2)	Résolution 2129 (2013) du Conseil de sécurité; 31 décembre 2017
Total partiel II		36 112,2	35 821,5	290,7	35 211,0	34 920,3	23,7	(901,2)	
III. Groupe thématique III : bureaux politiques, bureaux d'appui à la consolidation de la paix et bureaux intégrés									
25	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO)	9 417,8	9 540,1	(122,3)	10 211,0	10 333,3	35,0	793,2	S/2013/732; 31 décembre 2016

		1 ^{er} janvier-31 décembre 2014			Montants nécessaires pour 2015				Mandats et dates d'expiration
		Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart : solde inutilisé (dépassement)	Total	Total net	Dépenses non renouvelables	Variation	
		1	2	3 = (1 - 2)	4	5 = (4 - 3)	6	7 = (4 - 1)	
26	Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)	20 763,1	18 953,9	1 809,2	21 124,1	19 314,9	365,6	361,0	Résolution 2157 (2014) du Conseil de sécurité; 30 novembre 2014
27	Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM)	70 148,6	71 079,4	(930,8)	83 051,6	83 982,4	8 761,2	12 903,0	Résolution 2158 (2014) du Conseil de sécurité; 2 juin 2015
28	Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	2 881,6	2 881,6	–	2 937,5	2 937,5	13,3	55,9	S/2007/279-S/2007/280; durée indéterminée
29	Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria (CMCN)	5 771,3	5 596,2	175,1	5 112,8	4 937,7	35,0	(658,5)	S/2014/6-S/2014/7; 31 décembre 2014
30	Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUM)	–	–	–	12 256,7	12 256,7	–	12 256,7	S/2137 (2014); 31 décembre 2015
31	Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	8 750,6	8 308,7	441,9	8 609,0	8 167,1	–	(141,6)	Résolutions 1701 (2006) et 1773 (2007) du Conseil de sécurité; S/2007/85-S/2007/86; S/2012/34-S/2012/35; durée indéterminée
32	Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC)	5 754,9	5 452,0	302,9	5 727,9	5 425,0	–	(27,0)	Échange de lettres entre le Conseil de sécurité et le Secrétaire général : S/2009/69-S/2010/457-S/2012/656-S/2012/657-S/2014/103-S/2014/104; Résolutions 2018 (2011) et 2039 (2012) du Conseil de sécurité; déclarations S/PRST/2011/21 et S/PRST/2013/6 du Président du Conseil de sécurité; résolutions 66/55, 67/70 et 68/62 de l'Assemblée générale; 31 août 2015
Total partiel III		123 487,9	121 811,9	1 676,0	149 030,6	147 354,6	9 210,1	25 542,7	

		1 ^{er} janvier-31 décembre 2014			Montants nécessaires pour 2015				Mandats et dates d'expiration
		Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart : solde inutilisé (dépassement)	Total	Total net	Dépenses non renouvelables	Variation	
		1	2	3 = (1 - 2)	4	5 = (4 - 3)	6	7 = (4 - 1)	
33	Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)	136 306,4	140 718,6	(4 412,2)	137 208,6	141 620,8	3 373,4	902,2	Résolution 2169 (2014) du Conseil de sécurité; 31 juillet 2015
Total partiel IV		136 306,4	140 718,6	(4 412,2)	137 208,6	141 620,8	3 373,4	902,2	
Total		334 022,8	333 072,5	950,3	358 762,5	357 812,2	12 730,2	24 739,7	
Missions politiques spéciales pour lesquelles un financement provisoire de 6 mois est nécessaire en 2015									
34	Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL)	69 430,7	62 860,5	6 570,2	31 430,3	24 860,1	–	(38 000,4)	Résolution 2144 (2014) du Conseil de sécurité; 13 mars 2015
35	Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)	191 364,5	189 936,0	1 428,5	94 968,0	93 539,5	–	(96 396,5)	Résolution 2145 (2014) du Conseil de sécurité; 17 mars 2015
Total du financement provisoire		260 795,2	252 796,5	7 998,7	126 398,3	118 399,6	–	(134 396,9)	
Missions politiques spéciales non reconduites									
	Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA)	20 507,2	17 244,1	3 263,1	–	(3 263,1)	–	(20 507,2)	
	Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL)	4 364,1	3 308,4	1 055,7	–	(1 055,7)	–	(4 364,1)	
	Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB)	14 661,2	14 261,7	399,5	–	(399,5)	–	(14 661,2)	

	<i>1^{er} janvier-31 décembre 2014</i>			<i>Montants nécessaires pour 2015</i>				
	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart : solde inutilisé (dépassement)</i>	<i>Total</i>	<i>Total net</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Variation</i>	<i>Mandats et dates d'expiration</i>
	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3 = (1 - 2)</i>	<i>4</i>	<i>5 = (4 - 3)</i>	<i>6</i>	<i>7 = (4 - 1)</i>	<i>8</i>
Coordonnateur spécial pour la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies (OIAC-ONU)	11 645,4	13 346,7	(1 701,3)	–	1 701,3	–	(11 645,4)	
Total pour les missions politiques spéciales non reconduites	51 177,9	48 160,9	3 017,0	–	(3 017,0)	–	(51 177,9)	
Total général	645 995,9	634 029,9	11 966,0	485 160,8	473 194,8	12 730,2	(160 835,1)	

Tableau 7
Récapitulatif des ressources nécessaires, par grande rubrique de dépenses
 (En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2014			Montants nécessaires pour 2015			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart : solde inutilisé (dépassement)	Total	Total net	Dépenses non renouvelables	Variation
	1	2	3 = (1 - 2)	4	5 = (4 - 3)	6	7 = (4 - 1)
I. Militaires et personnel de police							
1. Observateurs militaires	781,7	682,7	99,0	601,0	502,0	—	(180,7)
2. Contingents	17 387,5	15 676,1	1 711,4	17 993,1	16 281,7	—	605,6
3. Police civile	1 189,7	1 063,1	126,6	1 008,4	881,8	—	(181,3)
Total partiel I	19 358,9	17 421,9	1 937,0	19 602,5	17 665,5	—	243,6
II. Personnel civil							
1. Personnel recruté sur le plan international	128 379,3	137 495,7	(9 116,4)	151 190,3	160 306,7	—	22 811,0
2. Personnel recruté sur le plan national	28 533,9	32 327,6	(3 793,7)	30 676,6	34 470,3	—	2 142,7
3. Volontaires des Nations Unies	745,0	391,2	353,8	986,2	632,4	—	241,2
4. Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	306,1	66,5	239,6	1 313,8	1 074,2	—	1 007,7
5. Personnel fourni par les gouvernements	174,8	174,8	—	235,7	235,7	—	60,9
Total partiel II	158 139,1	170 455,8	(12 316,7)	184 402,6	196 719,3	—	26 263,5
III. Dépenses opérationnelles							
1. Experts	16 567,6	15 975,9	591,7	16 564,1	15 972,4	—	(3,5)
2. Consultants	4 356,2	3 335,6	1 020,6	4 484,4	3 463,8	—	128,2
3. Voyages	13 769,5	12 845,4	924,1	14 006,8	13 082,7	—	237,3
4. Installations et infrastructures	40 606,3	39 888,0	718,3	41 048,1	40 329,8	3 317,8	441,8
5. Transports terrestres	9 064,8	9 261,3	(196,5)	8 769,6	8 966,1	4 068,4	(295,2)
6. Transports aériens	27 107,6	24 440,8	2 666,8	34 038,2	31 371,4	1 588,5	6 930,6
7. Transports maritimes ou fluviaux	20,5	20,5	—	30,9	30,9	—	10,4
8. Communications	14 334,7	12 576,6	1 758,1	15 718,0	13 959,9	2 396,8	1 383,3
9. Informatique	5 526,0	5 583,8	(57,8)	5 827,0	5 884,8	1 350,6	301,0
10. Santé	3 171,3	2 742,7	428,6	3 757,7	3 329,1	8,1	586,4

Catégorie de de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2014			Montants nécessaires pour 2015			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart : solde inutilisé (dépassement)	Total	Total net	Dépenses non renouvelables	Variation
	1	2	3 = (1 - 2)	4	5 = (4 - 3)	6	7 = (4 - 1)
11. Matériel spécial	–	–	–	–	–	–	–
12. Fournitures, services et matériel divers	22 000,3	18 524,2	3 476,1	10 512,6	7 036,5	–	(11 487,7)
13. Projets à effet rapide	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel III	156 524,8	145 194,8	11 330,0	154 757,4	143 427,4	12 730,2	(1 767,4)
Total net	334 022,8	333 072,5	950,3	358 762,5	357 812,2	12 730,2	24 739,7
Financement provisoire de 6 mois							
Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) ^a	69 430,7	62 860,5	6 570,2	31 430,3	24 860,1	–	(38 000,4)
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) ^a	191 364,5	189 936,0	1 428,5	94 968,0	93 539,5	–	(96 396,5)
Total partiel du financement provisoire	260 795,2	252 796,5	7 998,7	126 398,3	118 399,6	–	(134 396,9)
Missions politiques spéciales non reconduites							
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA)	20 507,2	17 244,1	3 263,1	–	(3 263,1)	–	(20 507,2)
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL)	4 364,1	3 308,4	1 055,7	–	(1 055,7)	–	(4 364,1)
Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB)	14 661,2	14 261,7	399,5	–	(399,5)	–	(14 661,2)
Coordonnateur spécial pour la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et des Nations Unies	11 645,4	13 346,7	(1 701,3)	–	1 701,3	–	(11 645,4)
Total	51 177,9	48 160,9	3 017,0	–	(3 017,0)	–	(51 177,9)
Total général	645 995,9	634 029,9	11 966,0	485 160,8	473 194,8	12 730,2	(160 835,1)

^a Les ressources demandées au titre de la MANUL et de la MANUA pour 2015 représentent un financement intérimaire de 6 mois, dans l'attente de l'établissement d'un budget annuel au cours du premier semestre de 2015.

Tableau 8
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées				Personnel recruté sur le plan national				Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité 1 ^{re} classe	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux				
I. Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général																		
1. Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar																		
Effectif approuvé pour 2014	1	–	–	–	–	2	1	–	4	–	–	1	5	–	–	–	5	
Effectif proposé pour 2015	1	–	–	–	–	2	1	–	4	–	–	1	5	–	–	–	5	
2. Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre																		
Effectif approuvé pour 2014	1	–	–	1	3	5	–	–	10	3	–	1	14	–	5	–	19	
Effectif proposé pour 2015	1	–	–	1	3	5	–	–	10	3	–	1	14	–	5	–	19	
3. Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide																		
Effectif approuvé pour 2014	1	1	–	–	1	3	2	–	8	–	–	2	10	–	–	–	10	
Effectif proposé pour 2015	1	1	–	–	1	3	2	–	8	–	–	2	10	–	–	–	10	
4. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental																		
Effectif approuvé pour 2014	1	–	–	–	–	–	1	–	2	–	–	–	2	–	–	–	2	
Effectif proposé pour 2015	1	–	–	–	–	–	1	–	2	–	–	–	2	–	–	–	2	
5. Envoyé spécial du Secrétaire général pour l’application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité																		
Effectif approuvé pour 2014	1	–	–	–	–	1	–	–	2	–	–	1	3	–	–	–	3	
Effectif proposé pour 2015	1	–	–	–	–	1	–	–	2	–	–	1	3	–	–	–	3	

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité 1 ^{re} classe	Services généraux	Total (personnel international)	Volontaires des Nations Unies				
													Administrateurs	Agents locaux			
6. Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève																	
Effectif approuvé pour 2014	–	1	–	–	1	2	2	–	6	–	–	1	7	–	–	–	7
Effectif proposé pour 2015	–	1	–	–	1	2	2	–	6	–	–	1	7	–	–	–	7
7. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie																	
Effectif approuvé pour 2014	1	1	1	2	6	9	9	–	29	13	–	14	56	–	24	–	80
Effectif proposé pour 2015	1	1	1	2	6	9	9	–	29	13	–	9	51	–	29	–	80
8. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud																	
Effectif approuvé pour 2014	1	–	–	1	–	2	1	–	5	–	–	–	5	2	1	–	8
Effectif proposé pour 2015	1	–	–	1	–	2	1	–	5	–	–	–	5	2	1	–	8
9. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen^a																	
Effectif approuvé pour 2014	–	1	–	1	2	2	3	–	9	12	–	1	22	1	10	–	33
Effectif proposé pour 2015	–	1	–	1	3	2	3	–	10	12	–	1	23	1	10	–	34
10. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel																	
Effectif approuvé pour 2014	1	1	–	–	3	4	3	–	12	–	–	–	12	1	2	–	15
Effectif proposé pour 2015	–	1	–	–	3	5	3	–	12	1	–	–	13	1	3	–	17
11. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs																	
Effectif approuvé pour 2014	1	1	–	1	4	5	3	–	15	1	2	–	18	1	7	–	26

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité 1 ^{re} classe	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies		
Effectif proposé pour 2015	1	1	–	1	4	6	3	–	16	1	2	–	19	1	7	–	27
Total partiel (groupe I)																	
Effectif approuvé pour 2014	9	6	1	6	20	35	25	–	102	29	2	21	154	5	49	–	208
Effectif proposé pour 2015	8	6	1	6	21	37	25	–	104	30	2	16	152	5	55	–	212
II. Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts																	
12. Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée																	
Effectif approuvé pour 2014	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	1	2	–	5	–	7
Effectif proposé pour 2015	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	1	2	–	5	–	7
13. Groupe d'experts sur le Libéria																	
Effectif approuvé pour 2014	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	0
Effectif proposé pour 2015	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	0
14. Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire																	
Effectif approuvé pour 2014	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	1	–	–	–	1
Effectif proposé pour 2015	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	1	–	–	–	1
15. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo																	
Effectif approuvé pour 2014	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	1	–	–	–	1
Effectif proposé pour 2015	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	1	–	–	–	1

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national					Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité 1 ^{re} classe	Services généraux	Total (personnel international)	Volontaires des Nations Unies					
													Administrateurs	Agents locaux				
16. Groupe d'experts sur le Soudan																		
Effectif approuvé pour 2014	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	1	–	–	–	1	
Effectif proposé pour 2015	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	1	–	–	–	1	
17. Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée																		
Effectif approuvé pour 2014	–	–	–	–	–	–	2	–	2	–	–	2	4	–	–	–	4	
Effectif proposé pour 2015	–	–	–	–	–	–	2	–	2	–	–	2	4	–	–	–	4	
18. Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran																		
Effectif approuvé pour 2014	–	–	–	–	–	1	1	–	2	–	–	2	4	–	–	–	4	
Effectif proposé pour 2015	–	–	–	–	–	1	1	–	2	–	–	2	4	–	–	–	4	
19. Groupe d'experts sur la Libye																		
Effectif approuvé pour 2014	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	1	2	–	–	–	2	
Effectif proposé pour 2015	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	1	2	–	–	–	2	
20. Groupe d'experts sur la République centrafricaine																		
Effectif approuvé pour 2014	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	1	2	–	–	–	2	
Effectif proposé pour 2015	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	1	2	–	–	–	2	
21. Groupe d'experts sur le Yémen																		
Effectif approuvé pour 2014	–	–	–	–	–	–	1	–	1	5	–	–	6	–	2	–	8	
Effectif proposé pour 2015	–	–	–	–	–	–	1	–	1	5	–	–	6	–	2	–	8	

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité 1 ^{re} classe	Services généraux	Total (personnel international)	Volontaires des Nations Unies				
													Administrateurs	Agents locaux			
22. Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité																	
Effectif approuvé pour 2014	–	–	–	–	1	2	3	–	6	–	–	6	12	–	–	–	12
Effectif proposé pour 2015	–	–	–	–	1	2	3	–	6	–	–	6	12	–	–	–	12
23. Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)																	
Effectif approuvé pour 2014	–	–	–	–	1	–	2	–	3	–	–	2	5	–	–	–	5
Effectif proposé pour 2015	–	–	–	–	1	–	2	–	3	–	–	2	5	–	–	–	5
24. Direction exécutive du Comité contre le terrorisme																	
Effectif approuvé pour 2014	–	1	1	2	9	12	4	4	33	–	–	8	41	–	–	–	41
Effectif proposé pour 2015	–	1	1	2	9	13	6	3	35	–	–	8	43	–	–	–	43
Total partiel (groupe II)																	
Effectif approuvé pour 2014	–	1	1	2	11	15	19	4	53	5	–	23	81	–	7	–	88
Effectif proposé pour 2015	–	1	1	2	11	16	21	3	55	5	–	23	83	–	7	–	90
III. Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix et bureaux intégrés																	
25. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC)																	
Effectif approuvé pour 2014	1	–	–	2	3	8	3	–	17	6	–	–	23	5	16	–	44
Effectif proposé pour 2015	1	–	–	2	4	8	4	–	19	6	–	–	25	5	16	–	46

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité 1 ^{re} classe	Services généraux	Total (personnel international)	Volontaires des Nations Unies				
													Administrateurs	Agents locaux			
26. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)																	
Effectif approuvé pour 2014	1	–	2	2	6	13	10	–	34	30	–	–	64	18	40	7	129
Effectif proposé pour 2015	1	–	2	2	6	13	10	–	34	30	–	–	64	22	40	7	133
27. Mission d’assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM)^a																	
Effectif approuvé pour 2014	1	2	1	7	28	28	28	1	96	36	–	–	132	56	25	4	217
Effectif proposé pour 2015	1	2	1	7	29	30	28	1	99	37	–	–	136	63	33	6	238
28. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale																	
Effectif approuvé pour 2014	–	1	–	–	1	2	2	–	6	2	–	–	8	4	18	–	30
Effectif proposé pour 2015	1	–	–	–	1	2	2	–	6	2	–	–	8	4	18	–	30
29. Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria (CMCN)																	
Effectif approuvé pour 2014	–	–	–	–	3	6	–	–	9	1	–	–	10	–	2	–	12
Effectif proposé pour 2015	–	–	–	–	3	6	–	–	9	1	–	–	10	–	2	–	12
30. Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUB)																	
Effectif approuvé pour 2014	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	0
Effectif proposé pour 2015	1	–	1	1	3	15	10	–	31	21	–	–	52	9	16	11	88
31. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban																	
Effectif approuvé pour 2014	1	1	–	1	2	5	2	1	13	9	–	–	22	3	58	–	83
Effectif proposé pour 2015	1	1	–	1	2	5	1	1	12	7	–	–	19	4	58	–	81

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité 1 ^{re} classe	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies		
32. Bureau régional des Nations Unies pour l’Afrique centrale (BRENUAC)																	
Effectif approuvé pour 2014	1	–	–	1	3	3	4	–	12	7	–	–	19	2	6	–	27
Effectif proposé pour 2015	1	–	–	1	3	3	4	–	12	7	–	–	19	2	6	–	27
Total partiel (groupe III)																	
Effectif approuvé pour 2014	5	4	3	13	46	65	49	2	187	91	–	–	278	88	165	11	542
Effectif proposé pour 2015	7	3	4	14	51	82	59	2	222	111	–	–	333	109	189	24	655
IV. Mission d’assistance des Nations Unies pour l’Iraq																	
Effectif approuvé pour 2014	1	2	1	7	23	63	63	10	170	224	–	–	394	91	466	–	951
Effectif proposé pour 2015	1	2	1	7	20	59	61	9	160	223	–	–	383	97	420	–	900
V. Missions politiques spéciales pour lesquelles un financement provisoire de 6 mois sera accordé pour 2015																	
Mission d’appui des Nations Unies en Libye (MANUL)																	
Effectif approuvé pour 2014	1	1	3	8	11	40	44	1	109	148	–	1	258	33	88	5	384
Effectif proposé pour 2015	1	1	3	8	11	40	44	1	109	148	–	1	258	33	88	5	384
Mission d’assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)																	
Effectif approuvé pour 2014	1	2	3	6	28	80	80	26	226	175	–	–	401	187	1 022	80	1 690

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées				Personnel recruté sur le plan national				Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité 1 ^{re} classe	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies			
Effectif proposé pour 2015	1	2	3	6	28	80	80	26	226	175	—	—	401	187	1 022	80	1 690	
Total partiel (IV et V)																		
Effectif approuvé pour 2014	3	5	7	21	62	183	187	37	505	547	—	1	1 053	311	1 576	85	3 025	
Effectif proposé pour 2015	3	5	7	21	59	179	185	36	495	546	—	1	1 042	317	1 530	85	2 974	
Total général																		
Effectif approuvé pour 2014	17	16	12	42	139	298	280	43	847	672	2	45	1 566	404	1 797	96	3 863	
Effectif proposé pour 2015	18	15	13	43	142	314	290	41	876	692	2	40	1 610	431	1 781	109	3 931	
Variation	1	(1)	1	1	3	16	10	(2)	29	20	—	(5)	44	27	(16)	13	68	

VI. Missions politiques spéciales non reconduites

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA)

Effectif approuvé
pour 2014 – 1 1 1 5 15 8 2 33 37 – – 70 8 72 5 155

Effectif proposé
pour 2015 – – – – – – – – – – – – – – – – –

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL)

Effectif approuvé
pour 2014 – 1 – 1 4 3 2 – 11 12 – – 23 2 11 5 41

Effectif proposé
pour 2015 – – – – – – – – – – – – – – – – –

Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB)

Effectif approuvé
pour 2014 – 1 1 1 3 15 9 – 30 22 – – 52 15 51 5 123

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité 1 ^{re} classe	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux			
Effectif proposé pour 2015	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Coordonnateur spécial pour la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et des Nations Unies																	
Effectif approuvé pour 2014	1	–	2	2	7	12	14	–	38	33	–	1	72	–	48	–	120
Effectif proposé pour 2015	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel VI																	
Effectif approuvé pour 2014	1	3	4	5	19	45	33	2	112	104	–	1	217	25	182	15	439
Effectif proposé pour 2015	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total général																	
Effectif approuvé pour 2014	18	19	16	47	158	343	313	45	959	776	2	46	1 783	429	1 979	111	4 302
Effectif proposé pour 2015	18	15	13	43	142	314	290	41	876	692	2	40	1 610	431	1 781	109	3 931

^a Les chiffres concernant le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général sur le Yémen et la MANUSOM correspondent à l'effectif approuvé le plus récemment pour 2014.

III. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

133. L'Assemblée générale est invitée à :

a) Approuver les budgets des 35 missions politiques spéciales énumérées au tableau 6 pour la période allant jusqu'à décembre 2015, soit un montant total de 485 160 800 dollars (déduction faite des contributions du personnel);

b) Ouvrir un crédit d'un montant net de 435 094 000 dollars, correspondant au solde des ressources prévues au titre de ces missions pour l'exercice biennal 2014-2015;

c) Ouvrir également, conformément aux procédures énoncées au paragraphe 11 de l'annexe I à sa résolution 41/213, des crédits supplémentaires d'un montant de 38 100 800 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015, en tenant compte du solde inutilisé en 2014 s'élevant à 11 966 000 dollars; et

d) Ouvrir au chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 un crédit de 2 213 700 dollars, contrebalancé par le même montant inscrit au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

Annexe I

État récapitulatif de l'utilisation des ressources prévues au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice 2014-2015

(En milliers de dollars des États-Unis)

État récapitulatif de l'utilisation des ressources prévues au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice 2014-2015

a. Crédits ouverts au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015	1 081 089,9
b. Dépenses approuvées par l'Assemblée générale pour 2014	645 995,9
c. Solde des ressources prévues au titre des missions politiques spéciales (c = a – b)	435 094,0
Dépenses qu'il est demandé à l'Assemblée générale d'approuver pour 2015	
Groupe thématique I (A/69/363/Add.1)	37 312,3
Groupe thématique II (A/69/363/Add.2)	35 211,0
Groupe thématique III (A/69/363/Add.3)	180 460,9
MANUA (A/69/363/Add.4)	94 968,0
MANUI (A/69/363/Add.5)	137 208,6
d. Total pour 2015	485 160,8
e. Montant estimatif du solde inutilisé pour 2014	(11 966,0)
f. Montant net des ressources supplémentaires nécessaires pour 2015, compte tenu des crédits inutilisés en 2014 (f = d – e)	473 194,8
g. Montant à imputer sur le solde des ressources prévues pour les missions politiques spéciales	(435 094,0)
h. Crédit supplémentaire demandé à l'Assemblée générale (déduction faite des contributions du personnel) (h = f – g)	38 100,8

Annexe II

Missions politiques spéciales pour 2015 : départements responsables et appui administratif

	<i>Département responsable</i>	<i>Appui administratif</i>
I. Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général		
1. Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	DAP	DAP
2. Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	DAP	DAM
3. Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	DAP	DAP
4. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	DAP	DAP
5. Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	DAP	DAP
6. Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	DAP	DAM
7. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Syrie	DAP	DAM
8. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud	DOMP/DAP	DAM
9. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen	DAP	DAP/DAM
10. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel	DAP	DAM
11. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	DAP	DAM
II. Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts		
12. Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	DAP	DAP
13. Groupe d'experts sur le Libéria	DAP	DAP
14. Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	DAP	DAP
15. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	DAP	DAP
16. Groupe d'experts sur le Soudan	DAP	DAP
17. Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	DAP	DAP
18. Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran	DAP	DAP
19. Groupe d'experts sur la Libye	DAP	DAP
20. Groupe d'experts sur la République centrafricaine	DAP	DAP
21. Groupe d'experts sur le Yémen	DAP	DAP/DAM
22. Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée en application de la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité	DAP	DAP
23. Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)	BAD	BAD
24. Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT)	DECT	DECT

	<i>Département responsable</i>	<i>Appui administratif</i>
III. Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions		
25. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA)	DAP	DAM
26. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)	DAP	DAM
27. Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM)	DAP	DAM
28. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	DAP	DAM
29. Appui de l'Organisation des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria (CMCN)	DAP	DAM
30. Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUB)	DAP	DAM
31. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	DAP	DAM
32. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC)	DAP	DAM
33. Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL)	DAP	DAM
IV. Missions d'assistance des Nations Unies		
34. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)	DAP ^a	DAM
35. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)	DAP	DAM

^a La responsabilité de la MANUA a été transférée du Département des opérations de maintien de la paix au Département des affaires politiques au 1^{er} octobre 2014.

Annexe III

Ressources extrabudgétaires demandées pour les missions politiques spéciales

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Groupe thématique/mission</i>	<i>Prévisions pour 2014</i>	<i>Prévisions pour 2015</i>
Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général		
Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	667,5	718,4
Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	785,0	780,0
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Syrie	–	
Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen	132,8	
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	1 600,0	1 000,0
Total partiel I	3 185,3	2 498,4
Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts		
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)	1 100,0	1 500,0
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	885,0	885,0
Total partiel II	1 985,0	2 385,0
Groupe thématique III : bureaux politiques, bureaux d'appui à la consolidation de la paix et bureaux intégrés		
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA)	182,4	139,2
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)	5 718,7	6 200,0
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM)	8 150,5	5 000,0
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	289,0	386,0
Appui de l'Organisation des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria (CMCN)	2 331,0	1 325,0
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	–	186,9
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC)	699,2	560,3
Total partiel III	17 370,8	13 797,4
IV. Missions d'assistance des Nations Unies		
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) ^a	358,6	358,6
Total^a	23 157,1	68 825,4

^a Les données concernant la MANUA et la MANUL ne figurent pas dans le tableau car le budget de 12 mois de ces missions ne sera établi qu'au premier trimestre de 2015.

Annexe IV

Ressources destinées aux opérations aériennes pour 2013-2015

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédit ouvert pour 2013</i>	<i>Dépenses de 2013</i>	<i>Budget approuvé pour 2014</i>	<i>Budget proposé pour 2015</i>
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel				
Avions	126,0	—	126,0	382,1
Hélicoptères	—	—	—	—
Carburants et lubrifiants	—	—	—	99,8
Divers	—	—	—	68,6
Total partiel	126,0	—	126,0	550,5
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs				
Avions	—	—	152,0	220,0
Hélicoptères	—	—	—	—
Carburants et lubrifiants	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—
Total partiel	—	—	152,0	220,0
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA)				
Avions	2 637,5	2 640,9	2 296,1	2 489,8
Hélicoptères	—	—	—	—
Carburants et lubrifiants	422,9	269,6	245,8	580,6
Divers	215,0	307,8	185,4	187,7
Total partiel	3 275,4	3 218,3	2 727,3	3 258,1
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)				
Avions	120,0	131,1	93,0	764,2
Hélicoptères	—	—	—	—
Carburants et lubrifiants	165,8	164,3	140,2	178,6
Divers	160,9	152,9	116,7	116,3
Total partiel	446,7	448,3	349,9	1 059,1
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM)				
Avions	1 020,0	286,1	2 048,4	3 448,7
Hélicoptères	—	—	1 435,5	2 920,6
Carburants et lubrifiants	—	—	649,7	2 194,2
Divers	—	—	1 040,3	822,4
Total partiel	1 020,0	286,1	5 173,9	9 385,9

	<i>Crédit ouvert pour 2013</i>	<i>Dépenses de 2013</i>	<i>Budget approuvé pour 2014</i>	<i>Budget proposé pour 2015</i>
Appui de l'Organisation des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria (CMCN)				
Avions	853,2	922,0	341,5	192,3
Hélicoptères	55,7	717,4	25,6	–
Carburants et lubrifiants	283,2	333,0	119,7	44,7
Divers	172,9	332,1	136,8	66,0
Total partiel	1 365,0	2 304,5	623,6	303,0
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC)				
Avions	–	–	–	–
Hélicoptères	–	–	–	–
Carburants et lubrifiants	–	–	–	–
Divers	177,5	1,9	177,5	229,0
Total partiel	177,5	1,9	177,5	229,0
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)^a				
Avions	5 592,7	5 504,2	4 508,7	5 788,7
Hélicoptères	10 090,1	10 990,6	10 827,9	11 244,4
Carburants et lubrifiants	2 144,3	1 565,3	2 093,8	1 642,7
Divers	621,6	299,2	347,0	356,8
Total partiel	18 448,7	18 359,4	17 777,4	19 032,6
Total	24 859,3	24 618,4	27 107,6	34 038,2
Avions	10 349,4	9 484,3	9 565,7	13 285,8
Hélicoptères	10 145,8	11 708,0	12 289,0	14 165,0
Carburants et lubrifiants	3 016,2	2 332,2	3 249,2	4 740,6
Divers	1 347,9	1 093,9	2 003,7	1 846,8
Total^b	24 859,3	24 618,4	27 107,6	34 038,2

Note : Les montants donnés pour les avions et les hélicoptères couvrent les frais de location et d'exploitation et l'assurance responsabilité civile. Divers = matériel et fournitures, services, redevances d'atterrissage et de manutention au sol, et indemnité de subsistance de l'équipage.

^a Les chiffres concernant la MANUI sont donnés à titre indicatif, en attendant que le budget de 2015 soit arrêté.

^b Les données concernant la MANUA et la MANUL ne figurent pas dans le tableau car le budget de 12 mois de ces missions ne sera établi qu'au premier trimestre de 2015. Les données concernant les quatre missions politiques spéciales qui ont été en activité en 2014 mais ne seront pas reconduites en 2015 n'y figurent pas non plus.

Annexe V

Principaux facteurs de variation des effectifs civils nécessaires

<i>Mission</i>	<i>Nombre de postes (variation nette)</i>	<i>Récapitulatif des modifications proposées</i>
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Syrie	–	Pas de variation nette. Il est proposé de transférer 5 postes d'agent du Service mobile de Genève à Damas en tant que postes d'agent local.
Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen	1	Il est proposé de créer 1 poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5).
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel	2	Augmentation nette de 2 postes. Il est proposé de créer 1 poste de spécialiste des questions politiques (P-4), 1 poste d'assistant spécial/assistant personnel (agent du Service mobile) et 1 poste de chauffeur (agent local), et de supprimer 1 poste de secrétaire général adjoint qui n'a été approuvé que jusqu'au 31 janvier 2014.
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	1	Augmentation nette de 1 poste. Il est proposé de créer 1 poste de spécialiste des questions politiques (P-4) et 1 poste de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (P-3), et de supprimer 1 poste d'administrateur responsable de la coordination des mesures de sécurité (P-3).
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	2	Il est proposé de créer 2 postes de spécialiste des questions politiques (1 P-4 et 1 P-3) et de reclasser 1 poste de spécialiste des questions politiques de P 2 à P-3.
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA)	2	Il est proposé de créer 1 poste d'analyste principal de l'information (P-5) et 1 poste d'analyste de l'information (P-3).
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)	4	Il est proposé de créer 2 postes de spécialiste des questions politiques (administrateur recruté sur le plan national), 1 poste de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (administrateur recruté sur le plan national) et 1 poste de spécialiste de l'information (administrateur recruté sur le plan national).

<i>Mission</i>	<i>Nombre de postes (variation nette)</i>	<i>Récapitulatif des modifications proposées</i>
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM)	21	Afin de renforcer les capacités de la MANUSOM dans les domaines des affaires politiques, des services consultatifs sur la problématique hommes-femmes, de la liaison régionale, des ressources humaines, du soutien médical et du soutien logistique, il est proposé de créer 21 postes (1 P-5, 2 P-4, 1 SM, 7 AL, 8 G(AL), 2 VNU).
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	–	Pas de variation nette. Il est proposé de reclasser le poste de représentant spécial du Secrétaire général de la catégorie des sous-secrétaires généraux à la catégorie des secrétaires généraux adjoints.
Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUB)	88	Il est proposé de créer une nouvelle mission politique spéciale dotée de 88 postes.
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	(2)	Diminution nette de 2 postes. Il est proposé de reclasser 1 poste de fonctionnaire du budget de la classe P-3 à celle des administrateurs recrutés sur le plan national, de reclasser 2 postes d'agent de sécurité de la catégorie des agents du Service mobile à la catégorie des agents locaux, et de supprimer 1 poste de chauffeur (agent local) et 1 poste d'assistant (budget) (agent local).
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) ^a	(53)	Diminution nette de 53 postes. Il est proposé de supprimer 60 postes, de créer 7 postes et de reclasser 6 postes.
Total^b	66	

^a Les informations concernant la MANUI sont données à titre indicatif, en attendant que le budget de 2015 soit arrêté.

^b La suppression de 472 postes de quatre missions qui ont cessé ou cesseront leur activité en 2014 et ne seront pas reconduites en 2015 n'est pas indiquée dans le tableau (BINUCA : 155 postes, BINUCSIL : 41 postes, BNUB : 123 postes, Mission conjointe OIAC-ONU : 153 postes).

Annexe VI

Comparaison des taux de vacance de postes

Groupe I

(En pourcentage)

Mission	Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental	Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud	Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen	Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel	Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	Direction exécutive du Comité contre le terrorisme
Personnel recruté sur le plan international												
Taux de vacance prévu au budget de 2014	0	8	0	0	0	5	30	5	10	20	20	3
Taux de vacance effectif pour la période de janvier à août 2014	0	9,8	1,25	0	12,5	17,9	41,7	40	63	78	21,5	2,4
Taux de vacance proposé pour 2015	0	10	0	0	0	5	30	10	20	20	10	2
Administrateurs recrutés sur le plan national												
Taux de vacance prévu au budget de 2014	—	—	—	—	—	—	—	5	0	5	20	—
Taux de vacance effectif pour la période de janvier à août 2014	—	—	—	—	—	—	—	43,8	0	100	37,5	—
Taux de vacance proposé pour 2015	—	—	—	—	—	—	—	5	20	5	5	—
Personnel recruté sur le plan national (agents locaux)												
Taux de vacance prévu au budget de 2014	—	0	—	—	—	—	30	5	10	5	20	—
Taux de vacance effectif pour la période de janvier à août 2014	—	7,8	—	—	—	—	17,1	0	14	69	26,8	—
Taux de vacance proposé pour 2015	—	0	—	—	—	—	10	5	20	5	5	—

Annexe VI (suite)

Comparaison des taux de vacance de postes

Groupe thématique III

(En pourcentage)

<i>Mission</i>	<i>UNOWA</i>	<i>BINUGBIS</i>	<i>MANUSOM</i>	<i>CMCN</i>	<i>Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive</i>	<i>MENUB</i>	<i>UNSCOL</i>	<i>BRENUAC</i>	<i>MANUI</i>
Conseillers militaires									
Taux de vacance prévu au budget de 2014	0	10	—	—	—	—	—	—	46
Taux de vacance effectif pour la période de janvier à août 2014	0	0	—	—	—	—	—	—	88
Taux de vacance proposé pour 2015	0	5	—	—	—	—	—	—	85
Contingents									
Taux de vacance prévu au budget de 2014	—	—	5	—	—	—	—	—	0
Taux de vacance effectif pour la période de janvier à août 2014	—	—	19	—	—	—	—	—	1
Taux de vacance proposé pour 2015	—	—	—	—	—	—	—	—	0
Conseillers pour les questions de police									
Taux de vacance prévu au budget de 2014	—	10	15	—	—	—	—	—	17
Taux de vacance effectif pour la période de janvier à août 2014	—	1	50	—	—	—	—	—	67
Taux de vacance proposé pour 2015	—	10	5	—	—	—	—	—	83
Personnel recruté sur le plan international									
Taux de vacance prévu au budget de 2014	7	10	15	5	5	—	5	12	12
Taux de vacance effectif pour la période de janvier à août 2014	9	20	47	16	10	—	13,1	9	12
Taux de vacance proposé pour 2015	7	12	15	15	5	20	5	8	12
Administrateurs recrutés sur le plan national									
Taux de vacance prévu au budget de 2014	25	5	15	—	5	—	0	5	20
Taux de vacance effectif pour la période de janvier à août 2014	28	1,7	76	—	0	—	—	0	17
Taux de vacance proposé pour 2015	30	2	15	—	5	10	5	0	16

<i>Mission</i>	<i>UNOWA</i>	<i>BINUGBIS</i>	<i>MANUSOM</i>	<i>CMCN</i>	<i>Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive</i>	<i>MENUB</i>	<i>UNSCOL</i>	<i>BRENUAC</i>	<i>MANUI</i>
Personnel recruté sur le plan national (agents locaux)									
Taux de vacance prévu au budget de 2014	9	5	15	0	5	–	0	10	16
Taux de vacance effectif pour la période de janvier à août 2014	14	0	76	0	0	–	–	0	14
Taux de vacance proposé pour 2015	15	3	15	0	5	10	3	0	13
Volontaires des Nations Unies									
Taux de vacance prévu au budget de 2014	–	5	15	–	–	–	–	–	–
Taux de vacance effectif pour la période de janvier à août 2014	–	8,6	75	–	–	–	–	–	–
Taux de vacance proposé pour 2015	–	5	15	–	–	20	–	–	–

Abréviations : UNOWA = Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest; BINUGBIS = Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau; MANUSOM = Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie; CMCN = Commission mixte Cameroun-Nigéria; MENUB = Mission électorale des Nations Unies au Burundi; UNSCOL = Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban; BRENUAC = Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale; MANUI = Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq.

Annexe VII

Ressources liées à la sécurité

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	Nombre de postes d'agent de sécurité		Ressources diverses liées à la sécurité		
	Approuvé pour 2014	Proposé pour 2015	Montant approuvé pour 2014	Montant proposé pour 2015	Observations
Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	1 SM, 1 AL	1 SM, 1 AL	—	—	—
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	1 P-4, 2 P-3, 8 SM, 3 G(AC), 13 AL	1 P-4, 2 P-3, 8 SM, 16 AL	30,0	30,0	Services de sécurité divers : part revenant à la mission des dépenses afférentes aux services de contrôle d'accès aux bureaux assurés par des sociétés de sécurité privées
Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen	1 P-3, 11 SM, 1 AL	1 P-3, 11 SM, 1 AL	236,8	191,8	Services de sécurité divers : crédits demandés pour financer le service de gardes yéménites armés qui assurent la sécurité du convoi du Conseiller spécial du Secrétaire général et les dépenses afférentes au remplacement des agents de protection rapprochée de la CESAO pour 2 visites
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel	—	—	9,6	19,2	Services contractuels de sécurité (fournis par des sociétés de sécurité privées)
Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	—	—	128,0	62,1	Services de sécurité divers : escorte armée fournie par l'Office des Nations Unies à Nairobi à la demande des experts selon une formule de remboursement des coûts
Groupe d'experts sur le Yémen	5 SM	5 SM	207,9	232,1	Services de sécurité divers : services de sécurité assurés par le Gouvernement yéménite et dépenses afférentes aux agents de sécurité fournis par d'autres bureaux des Nations Unies
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest/Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA)	1 SM	1 SM	24,5	19,2	Services contractuels de sécurité (fournis par des sociétés de sécurité privées)

Mission	Nombre de postes d'agent de sécurité		Ressources diverses liées à la sécurité		
	Approuvé pour 2014	Proposé pour 2015	Montant approuvé pour 2014	Montant proposé pour 2015	Observations
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)	1 P-3, 13 SM, 21 AL	1 P-3, 13 SM, 21 AL	305,7	341,0	Services contractuels de sécurité (fournis par des sociétés de sécurité privées)
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM)	1 P-4, 1 P-3, 22 SM, 4 AN, 12 AL	1 P-4, 1 P-3, 22 SM, 4 AN, 12 AL	7 083,7	1 154,0	Services contractuels de sécurité (fournis par des sociétés de sécurité privées) : 747 900 dollars approuvés pour 2014 et 1 753 200 dollars proposés pour 2015; groupes de gardes des Nations Unies (fournis par des États Membres ou des pays fournisseurs de contingents) : 6 335 800 dollars approuvés pour 2014 et 1 154 000 dollars proposés pour 2015
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	9 AL	9 AL	–	–	–
Appui de l'Organisation des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria (CMCN)	–	–	60,4	54,5	Services contractuels de sécurité (fournis par des sociétés de sécurité privées)
Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUB)	–	2 P-3, 4 SM	–	363,0	Services contractuels de sécurité (fournis par des sociétés de sécurité privées) : 363 000 dollars proposés pour 2015
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	1 P-4, 6 SM, 44 AL	1 P-4, 4 SM, 46 AL	35,9	37,5	Il est proposé de transformer les deux postes d'agent de sécurité (agent du Service mobile) en postes d'assistant à la sécurité (agent local); crédits demandés pour le Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC)	1 SM	1 SM	130,0	110,8	Services contractuels de sécurité (fournis par des sociétés de sécurité privées) : 120 000 dollars approuvés pour 2014 et 98 800 dollars proposés pour 2015; services de sécurité divers : 10 000 dollars approuvés pour 2014 et 12 000 dollars

<i>Mission</i>	<i>Nombre de postes d'agent de sécurité</i>		<i>Ressources diverses liées à la sécurité</i>		
	<i>Approuvé pour 2014</i>	<i>Proposé pour 2015</i>	<i>Montant approuvé pour 2014</i>	<i>Montant proposé pour 2015</i>	<i>Observations</i>
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)	7 P-4, 10 P-3, 5 P-2, 117 SM, 9 AN, 140 AL	7 P-4, 8 P-3, 4 P-2, 118 SM, 8 AN, 120 AL	11 593,0	10 285,3	proposés pour 2015 (part des charges du Département de la sûreté et de la sécurité revenant au BRENUAC) Services contractuels de sécurité (fournis par des sociétés de sécurité privées) : 541 300 dollars approuvés pour 2014 et 787 900 dollars proposés pour 2015; groupes de gardes des Nations Unies (fournis par des États Membres ou des pays fournisseurs de contingents) : 11 051 700 dollars approuvés pour 2014 et 9 497 400 dollars proposés pour 2015

Annexe VIII

Dépenses communes de personnel recruté sur le plan national

	<i>Budget 2014 (En pourcentage)</i>	<i>Budget 2015 (En pourcentage)</i>
Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	28,0	25,1
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	28,8	29,0
Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud	32,0	31,0
Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen	54,7	54,7
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel	29,9	32,0
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	15,5	15,4
Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	53,9	53,9
UNOWA	31,1	32,0
BINUGBIS	28,0	30,0
MANUSOM	26,0	26,0
CMCN	32,1	32,0
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive	29,6	29,2
UNSCOL	30,0	30,0
BRENUAC	35,3	53,2
MANUI	23,6	22,5

Annexe IX

Partage des coûts

<i>Mission</i>	<i>Postes financés selon le principe de partage des coûts</i>	<i>Informations supplémentaires</i>
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	1 SSG	Les coûts sont partagés à égalité avec le PNUD.
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)	2 AL	Équipe de pays des Nations Unies (services intégrés) – partage des coûts à raison de 35 % avec les fonds, institutions et programmes